

Liste des abréviations

ATM: Automated Teller Machine.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BCEAO : La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

BDL : Banque de Développement Local.

BEA : Banque Extérieure D'Algérie.

BNA : Banque Nationale d'Algérie.

BOU: Bank Of Uganda.

BRI : Banque des Règlements Internationaux.

CESF : Conseil Economique et Social Français.

CESU : Chèque Emploi Service Universel.

CIB : Carte Interbancaire.

CN : chèque normalisé.

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

CPSIPS : Systèmes de Paiement d'Importance Systématique.

CRI : Centrale de Règlement Interbancaire.

CSPR : Core Principal for Systemically Important Payment Systems.

DA : Dinars Algérien

DAB : Distributeur Automatique des Billets.

DGI : Direction Générale des Impôts.

EFT : Emotional Freedom Technics.

GSIT : Groupement d'intérêt économique pour un Système Interbancaire de Télécompensation.

H : Hypothèse.

IBAN: International Bank Account Number.

IDE: Investissement Directe Etranger.

Liste des abréviations

M –Pesa : Mobile pesa.

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

PC: Protocol Central.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PME : Porte-Monnaie Electronique

PMV : Porte-Monnaie Virtuel.

RIB : Relevé d'Identité Bancaire.

RMI : Réseau Monétique Interbancaire.

RTGs: Real-time gross settlement.

SATIM : Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique.

SET : Secure Electronic Transaction.

SFI: Système Financier International.

SIGE : Service Intercommunal de Gestion.

SIT : Système Interbancaire de Télécompensation.

SWIFT: Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication.

TDFC : Transfert de données Fiscales et Comptable.

TPE : Terminal de Paiement Electronique.

UEMO : Union Economique Monétaire Ouest Africaine.

UGX : Uganda shillings.

Liste des figures

- **Figure n°01** : Le développement du système de paiement.....26
- **Figure n°2** : Système de paiement interbancaire.....28
- **Figure n°3** : Le système SWIFT.....30
- **Figure n°4** : La chaîne des opérations de paiement.....35

Liste des tableaux

- **Tableau n°1** : Caractéristiques de la carte CIB classique et CIB gold.....20
- **Tableau n° 2**: L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chèquiers : cas de l'Algérie Entre l'Année 2008 et 2013.....52
- **Tableau n°3** : La structure et la composition de l'échantillon.....63
- **Tableau n° 4**: Répartition des personnes internautes.....64
- **Tableau n°5** : connaissance du mot monétique.....64
- **Tableau n°6**: Connaissance de la CIB.....64
- **Tableau n°7**: Mode de connaissance de la CIB.....65
- **Tableau n°8**: Détenteurs du carnet de chèque.....66
- **Tableau n°9** : Source de l'obtention du carnet de chèque.....66
- **Tableau n°10**: Détenteurs d'une carte interbancaire (CIB).....66
- **Tableau n°11**: Confiance au moyen de paiement.....67
- **Tableau n°12**: utilisation de la carte CIB.....67
- **Tableau n°13**: La nature d'utilisation de la carte CIB.....68
- **Tableau n°14**: Réaction des agents économiques.....68
- **Tableau n°15**: Obligation de retirer en liquide.....69
- **Tableau n°16** : Renoncé à un achat.....69
- **Tableau n°17** : Le choix d'un commerçant.....69
- **Tableau n°18** : Mode d'utilisation de la carte de paiement.....70
- **Tableau n°19** : Retirer de l'argent.....70
- **Tableau n°20** : La manière de retrait au niveau du DAB.....71
- **Tableau n°21** : raison évoquées pour expliquer le retrait au niveau du DAB.....71
- **Tableau n°22** : appréciation des services DAB.....71

Liste des tableaux

- **Tableau n°23** : Comportement de détenteur de CIB en cas d'erreur.....73
- **Tableau n°24** : Les avantages de la CIB par rapport au CASH et chèque.....73
- **Tableau n°25** : Préférence d'utilisation du chèque.....74
- **Tableau n°26** : Fréquence d'utilisation du chèque.....74
- **Tableau n°27** : les raison du non avoir une carte.....75
- **Tableau n°28** : Raison évoquées pour justifier la non acceptation de la carte.....76
- **Tableau n°29** : Les raisons du non usage de la carte CIB.....76
- **Tableau n°30** : Fréquence des erreurs sur le retrait.....77
- **Tableau n°31** : L'adoption du mode de paiement CASH.....77
- **Tableau n°32**: Les freins au développement de la monétique.....78
- **Tableau n°33** : Les raisons du non usage du chèque.....79

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction générale.....1

Chapitre préliminaire : Généralité sur les systèmes de paiement en économie bancaire.....4

Section 1 : Quelques définitions relatives aux systèmes de paiement5

Section 2 : Notion et caractéristique des cartes interbancaires et des chèques normalisés.....6

Section 3 : Typologie des cartes interbancaires et des chèques normalisés.....11

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement.....24

Section 1 : L'évolution du système de paiement.....24

Section 2 : Les participants et les opérations dans un système de paiement.....32

Section 3: Le mode de fonctionnement et les normes applicables au système de paiement...37

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains.....42

Section 1 : L'évolution des systèmes de paiement en Afrique.....42

Section 2 : Evolution des systèmes de paiement en Algérie et en Ouganda.....49

Section 3 : Les risques liés aux systèmes de paiement bancaire Africains.....57

Chapitre III : Le comportement des agents économique à l'égard de l'introduction des cartes interbancaires et des chèques normalisés : étude des expériences algérienne et ougandaise.....62

Section 1 : Méthodologie et présentation de l'enquête par questionnaire.....62

Section 2 : Analyse et interprétation des résultats du questionnaire en Algérie et en Ouganda.....63

Conclusion générale.....85

Bibliographie

Annexes

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Les systèmes de paiement et de règlement des titres jouent un rôle primordial dans le fonctionnement des marchés bancaires, en assurant le maintien et la promotion de la stabilité financière, et en facilitant le développement de l'économie.

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), au sein duquel sont représentées les banques centrales du monde entier, ainsi que les institutions financières multilatérales, a élaboré les Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systématique (CPSIPS), qui sont devenus la norme mondiale pour l'évaluation des systèmes de paiement.

Le développement de la technologie dans tous les secteurs économiques a amené les autorités bancaires (la banque mondiale et les banques centrales) à investir progressivement dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces dernières sont devenues des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire et en particulier l'amélioration et modernisations du système de paiement.

En effet, à partir de l'année 2006, les deux pays Africains¹ (Algérie et Ouganda) se sont engagés, sur les plans techniques et financiers avec la banque mondiale, dans la modernisation de leurs systèmes de paiement. Cette démarche a touché, particulièrement, l'environnement de ligne, et ce en vue de promouvoir la gestion des paiements, le métier de base de la banque, de protéger les utilisateurs contre les pertes indues, de maintenir la confiance dans le système de paiement et de garantir un fonctionnement sûr et efficace du système. Le besoin d'aller vers la transparence et rapidité des opérations bancaires, l'intégration dans le système financier international (SFI) et surtout permettre le captage des IDE a incité les pays africains à améliorer leurs systèmes de paiement.

C'est dans ce contexte que des projets de modernisation et de développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancés en Afrique.

Les instruments de paiement traditionnels que sont les espèces et le chèque induisent des coûts de traitement supérieurs. C'est dans un souci d'efficacité économique, pour les autorités bancaires et monétaires, que la transformation inéluctable des instruments de type papier vers des instruments de type électronique est devenue criante permettant, de facto, de réduire le coût social des systèmes de paiement.

¹ Documents « Étude économique de l'OCDE : Afrique de Sud » Edition 2015

Dans ce cadre, une œuvre de modernisation du système de paiement fut engagée par la mise en place d'un système de compensation électronique de toutes les valeurs bancaires. Le développement d'une monétique de masse en Afrique (Algérie et Ouganda) dépend de l'accroissement des porteurs à travers l'émission des cartes interbancaires et des chèques normalisés, mais aussi d'une large acceptation de ces deux instruments pour l'acquisition des biens et services.

Notre problématique découle de l'ensemble des points développés. Elle consiste à répondre à la question suivante :

Quelle appréciation peut-on faire de l'introduction des cartes interbancaires et des chèques normalisés dans la sphère bancaire ?

Afin de bien cerner cette problématique nous avons posé la question secondaire suivante :

Comment peut-on expliquer les éléments de blocage de la généralisation des cartes interbancaires et des chèques normalisés.

En outre, afin de nous permettre de bien limiter notre sujet, pour des considérations spatiales, nous avons opté sur le cas de deux pays africains, l'Algérie et l'Ouganda en l'occurrence.

Pour répondre à ces questions, nous avons retenu deux hypothèses qui nous semblent opportunes, à savoir :

- L'effort consenti par ces deux économies face à l'impératif d'une intégration régionale et internationale fait que ces deux instruments (carte interbancaire et chèque normalisé) se généralisent ;
- L'asymétrie d'informations fait que les agents économiques intervenant dans la sphère bancaire ralentissent le processus de généralisation des cartes interbancaires et des chèques normalisés.

C'est dans cet ordre d'idées que nous avons inscrit l'objet de notre thématique de recherche. Elle vise à comprendre les raisons de la sous-utilisation de la CIB et des chèques normalisés comme un atout monétique et de démontrer l'intérêt de l'utilisation de ces instruments dans les pays précités.

Pour ce faire, nous avons procédé par une approche inductive consiste à étudier les effets des décisions des autorités monétaires sur le comportement des agents économiques, principalement bancaires. Nous avons procédé par une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon d'utilisateurs domiciliés dans deux villes (Kampala et Bejaia). Pour l'Ouganda, nous avons tenu notre travail d'enquête auprès d'une cinquantaine d'agents économiques exerçant à Kampala (la capitale). Pour le cas algérien, nous avons retenu le

même nombre dans la ville de Bejaia. Par cette démarche, nous tenterons de montrer l'intérêt de l'utilisation et du développement de la carte interbancaire et des chèques normalisés.

A partir des hypothèses et questionnements avancés, nous avons établi un travail structuré autour de quatre chapitres :

Un chapitre préliminaire reprenant le cadre théorique en présentant une généralité sur le système de paiement, les différentes définitions, caractéristiques et typologies des cartes interbancaires et des chèques normalisés en économie bancaire.

Le premier chapitre sera consacré aux mécanismes de fonctionnement de système de paiement à l'évolution, les participants et les opérations dans un système de paiement et les différentes catégories des moyens de paiements, le mode de fonctionnement et les normes applicables au système de paiement

Le deuxième chapitre sera réservé à l'évolution des systèmes de paiement dans les pays Africains, en représentant les systèmes de paiement Algérien et Ougandais.

Enfin, le troisième chapitre sera réservé au cas pratique ayant pour objet d'analyser un questionnaire, destiné à 100 agents économiques, 50 au niveau de la wilaya de Bejaia, et 50 au niveau de Kampala.

L'objectif de notre travail est double : sur le plan théorique, il s'agit de présenter quelques éléments théoriques et historiques relatifs aux systèmes de paiement. Sur le plan pratique, il s'agit d'identifier non seulement l'appréciation des CIB et des chèques normalisés dans la sphère bancaire mais aussi de sortir les éléments de blocage de ces deux instruments.

Limites et contraintes rencontrées

Notre étude a été entravée par les difficultés suivantes :

- le refus des agents de banques de mettre à notre disposition des documents d'activités sur les cartes interbancaires et les chèques normalisés.
- Beaucoup d'information sont disponible en Anglais.

Chapitre préliminaire

Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

Introduction

Nous avons divisé ce chapitre en trois sections, qui chacune traite une partie de la question. Dans la première section, nous allons définir ces systèmes et les différents instruments de paiement en économie bancaire, dans la seconde section, nous allons étudier la notion des CIB et des chèques normalisés, voir les caractéristiques et les éléments essentiels qui les composent. Dans la troisième et dernière section, nous allons citer les typologies des CIB et des CN.

Section 1 : Quelques définitions relatives aux systèmes de paiement

Le système vient du mot grec « Systema » qui veut dire « ensemble » qui a été un système de pensée avant d'être un système opérationnel. C'est l'ensemble dont les parties sont interdépendantes mais dont le tout existe indépendamment des parties. La définition la plus utilisée au système de paiement est celle attribuée par le comité sur le système de paiement et de règlements (CSPR) de la banque des Réglements Internationaux (BRI) : « un système de paiement est constitué d'un ensemble d'instrument, de procédures bancaire et particulièrement de systèmes de transferts de fonds interbancaires qui assurent la circulation de la monnaie »¹. Alors la notion de système de paiements fait appelle à la définition de certains concepts en rapport avec lui :

1.1. Instruments de paiement (means of payment)

Ce sont des matières premières des systèmes de paiement. Le dénouement d'une opération de règlement dans un système de paiement exige l'accord de différentes parties sur l'instrument de paiement. Ils peuvent être définis comme étant « Un certain nombre des techniques et méthode permettent de véhiculer des flux financiers d'un débiteur d'une obligation financier à destination d'un créancier de la même obligation soit directement ou bien à travers l'utilisation des circuits bancaires et interbancaires ».²

1.2. Ordre de paiement

Un ordre est un message demandant le transfert des fonds (sous la forme d'une créance monétaire tirée sur l'une des parties) à l'ordre du bénéficiaire.

L'instrument et l'ordre de paiement peuvent être joints (un cheque) ou disjoints (un virement). Dans ce dernier cas, le tiers payant (la banque tirée) doit transférer le contenu

¹ BRI, CSPR (2003) : « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement », P.53.

² RAMBURE DOMINIQUE « Les système de paiement » ECONOMIC, paris ,2005.P.48

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

de l'instrument sur un autre support (troncations), ce qui donne lieu à l'innovation (le tiers payant se substitue aux parties).

1.3. Paiement

Paiement est l'action de transfert d'une créance monétaire du payeur sur un titres (comme une banque) acceptable par le bénéficiaire.

1.4. Règlement

Le règlement est un acte par le quel s'éteint une obligation liée à un transfert de fonds ou de tires entre deux ou plusieurs parties. Il faut que le règlement final s'appuie sur un marché monétaire qui disposant d'une liquidité suffisante, le marché doit être assez large (nombre de participants, diversité des instruments, approvisionnement du marché, et horaires d'ouverture. Il s'agit aussi d'un marché endogène mais le marché n'est pas parfait (les banque n'ont une position et une seul –créditeur ou débiteur, ils vis-à-vis de l'ensemble des autres banques du système.

Dans l'autre côté le règlement est une opération bancaire qui liquide les soldes en effectuant les virements de compte à compte.

1.5. Compensation

La compensation est un accord entre deux contre parties ou des participants à un système de paiements consistant à ³ramener à un solde unique. Le taux de compensation ne doit pas dépasser quelques pourcentages. Donc la compensation est une opération purement comptable qui se contente d'enregistrer les créances et les dettes et calculer les soldes.

Section 2 : Notion et caractéristique des CIB et des chèques normalisés

2.1. Définition de la monétique

Jusqu'à la fin de la décennie 1970, l'informatique bancaire servait principalement à rationaliser le traitement de masse des informations financières. Elle était donc essentiellement un outil de gestion interne pour les entreprises (informatique de gestion financière) et pour les institutions financières (informatisation de l'arrière-guichet).

³ RAMBURE D. (2005) Op.cit, P.48

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

La différence principale, aujourd'hui, réside dans le fait que les transactions financières sont directement touchées à la source par le processus d'« électronique ». En effet, la mise en place d'un nouveau système d'échanges accompagnée par l'introduction de nouveaux moyens de paiements était devenue un fait incontournable et a donné naissance à la monétique.

La monétique est un ensemble de dispositifs basé sur l'électronique et l'informatique dans les transactions bancaires. La monétique résulte de la contraction de « monnaie » et « électronique ». Elle est de ce fait, l'ensemble des moyens informatiques et électroniques utilisés comme modes de paiement.

Selon le Conseil Economique et Social Français (CESF), « La monétique est l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support de papier ».

Le Larousse Economique 2003, quant à lui, définit la monétique comme « L'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires. La monétique assure notamment la gestion des cartes bancaires, la distribution automatique des billets ainsi que les systèmes électroniques de transfert d'informations ou de fonds ».

Ainsi, cette monétique, que la pratique quotidienne assimile trop souvent aux seules cartes bancaires, constitue-t-elle en fait un ensemble beaucoup plus vaste articulée autour d'une multitude de sous-ensembles technologiques faisant intervenir plusieurs générations de produits, de techniques et de fonctions.

2.2. Le système de paiement par carte interbancaire

La carte CIB, est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB en Algérie et par le logo ATM card en Ouganda, qui est imprimé sur la carte. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte.

La carte est équipée d'un micro processeur appelé communément « puce » qui gère et sécurise les transactions de paiement.

Elle permet à son titulaire appelé « porteur de carte » de régler ses achats auprès de différents commerces de détail tels que les hôtels, les restaurants, les magasins superettes, les pharmacies...

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

C'est un instrument de paiement et de retrait interbancaire domestique qui est accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tout les Distributeur automatique de billets (DAB) installés sur le territoire national.

Le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse initié et suivi par le Ministère délégué chargé de la réforme financière et constitue l'un des maillons importants de la modernisation du secteur bancaire. Ce projet d'envergure nationale répond aux standards internationaux en la matière.

Ce moyen est principalement destiné au marché commerçant-à-consommateur, il permet aux « porteur de cartes »⁴ à la fois, de tirer de l'argent liquide au niveau des distributeurs de billets et de règle des transactions d'achat de biens et services. Il permet aussi d'effectuer des transactions en personne directement chez le commerçant ou à distance sur un site internet de commerce électronique. Le système, en revanche, n'est pas universel et « dépend d'un réseau de participants »⁵. En d'autre terme, les consommateurs et les marchants ne peuvent l'utiliser que s'ils adhèrent à un réseau. Les transactions par carte sont limitées au type de carte et à la taille du réseau auquel la banque émettrice adhère. Ainsi, il existe plusieurs réseaux de paiement pouvant avoir une taille et une portée nationale, régionale ou internationale.

2.3. Les caractéristiques d'un système de paiement par carte interbancaire

Nous venons de voir dans la définition que le paiement par carte est un moyen qui utilise une monnaie électronique et un réseau pour fonctionner. Selon la définition de la BRI, « la monnaie électronique est une valeur monétaire mesurée en unités fiduciaires et stockée sous forme électronique »⁶. Cette forme, dans notre cas, est une forme binaire⁷ du fait que son stockage et sa transmission ne sont pas possible que par le biais des supports informatiques.

Ces supports sont les cartes bancaires des consommateurs et les ordinateurs des banques et des opérateurs. Les unités de paiement contenues dans les cartes sont achetées par le débit d'un compte bancaire et leur pouvoir libératoire est limité aux seuls

⁴ (Terme utilisé pour faire référence aux clients de la banque).

⁵ MANN RONALD « The growth and regulation of payment card markets », cambridge 2006.

⁶ **B.I.S.** Implications for central of the development of electronic money. Bâle: (BRI) Banque des Réglements Internationaux, 1996. P.13.

⁷ La forme binaire est la forme électronique permettant de transmettre et de sauvegarder des informations sur un support informatique.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

commerçants qui acceptent de les recevoir, en d'autres termes ceux faisant du réseau. Les caractéristiques du paiement par carte se résument aux propriétés de cette monnaie électronique.

➤ Les propriétés de la monnaie électronique

Les transactions monétaires assistées par ordinateur « doivent obligatoirement remplir certaines conditions »⁸, c'est-à-dire posséder les propriétés suivantes :

- **L'atomicité** : une transaction doit se dérouler intégralement jusqu'au bout avant de produire un résultat. Cette propriété est nécessaire pour pouvoir restaurer l'état initial en cas d'interruption.
- **La consistance** : tous les intervenants doivent être d'accord sur les points essentiels de la transaction.
- **L'isolement** : le déroulement d'une transaction ne doit pas perturber les autres transactions afin que le résultat final d'un ensemble de transaction qui se recouvrent partiellement soit le même quel que soit l'ordre de l'exécution.
- **La durabilité** : c'est la propriété qui permet de retrouver l'état antérieur au début de la transaction, si le système tombe en panne en cours d'opération. Aucun acheteur ne doit se trouver forcé à payer une transaction interrompue.
- **La personnalisation** : signifie que l'identité de l'acheteur intervient explicitement pour l'acquittement des obligations. Celle-ci met en relation, directement ou indirectement, un moyen de paiement avec le débiteur.
- **La traçabilité** : cette propriété permet de suivre les diverses étapes d'une transaction. Dans les cartes à puce, une zone protégée préserve la trace des opérations réalisées. Cependant, une confidentialité totale des échanges est assurée à l'aide d'un algorithme de chiffrement puissant.

L'ordre de paiement est irrévocable, il peut être donné :

- **Par validation d'une signature**, qui doit être vérifiée par le commerçant avec l'original figurant sur la carte.
- **Par frappe du code confidentiel** que la banque communique à chaque client qui est seul censé le connaître,
- **Par révélation du numéro de la carte bancaire**, dans le cas d'utilisation par téléphone, vente par correspondance ou par internet.

⁸ **SHERIF Mostafa Hachem**. Paiements électroniques sécurisés. PPUR, 2007. P50.-51-52.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

2.4. Le système de paiement par chèque normalisé

Le chèque est un titre de paiement émis par le débiteur sur la banque où il a ouvert un compte. Historiquement le chèque a joué un rôle moteur dans le développement des techniques bancaires. Comme l'émission de billets de banques était réservée – de fait puis de droit – aux banques centrales, les banques commerciales ont développé les activités de dépôt et les services de paiement par chèque. Les pays anglo-saxons ont une longue pratique du chèque.

Le chèque a pour objet de permettre au titulaire de ses comptes d'utiliser les sommes qu'il y dépose sans avoir à manipuler de numéraire (commodité).

Le chèque peut être stipulé payable à une personne dénommée, avec ou sans clause express à ordre, avec clause non à ordre, ou au porteur. Cette clause à ordre ou non à ordre permet la transmission ou non du chèque.

Techniquement, le chèque est faiblement automatisable. L'insertion d'une bande magnétique préenregistrant les informations disponibles (le n° du compte du client et le code IBAN de la banque) et l'utilisation de lecteurs optiques ne peuvent concurrencer les instruments de paiement incorporant les technologies les plus récentes. En outre le chèque est un moyen de paiement vulnérable : perte, vol⁹, contrefaçon, falsification, provision insuffisante.

Commercialement, le chèque bénéficie de la simplicité d'émission et des habitudes acquises. C'est un moyen de paiement universel (utilisable pour tous les types de paiement) mais coûteux, bien que ne soit pas très disertes sur un sujet aussi sensible.

2.5. Les caractéristiques d'un système de paiement par chèque normalisé

Pour que le chèque soit valable, il faut qu'il comporte les mentions obligatoires suivantes :

- la dénomination du chèque, insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée dans la rédaction de ce titre,
- l'ordre express de payer (PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE) une somme libellée en CHIFFRES et en LETTRES
- l'indication du TIRE (Nom de l'établissement de crédit teneur du compte),
- L'indication du lieu où le paiement doit s'effectuer (agence bancaire),
- la date et le lieu de création du chèque,

⁹ EN France, 2,5 millions de chèques sont volés chaque année représentant 400 millions d'euros de pertes.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

- le nom et la signature du tireur,
- le titulaire du compte et le numéro de compte.

Il ne s'agit pas d'une mention obligatoire mais pour des raisons pratiques évidentes, la banque fait figurer le numéro de compte bancaire sur les formules du chèque est réputé non valable comme chèque, tout chèque non conforme aux formules délivrées par l'établissement bancaire ou tout chèque dans lequel l'une des énonciations obligatoires fait défaut, mais il peut être considéré comme un titre ordinaire établissant la créance, si ses conditions comme titre sont remplies.

Les appellations bancaires différencient les chèques par rapport à leurs lieux de paiement ou par rapport à leurs caractéristiques propres, ainsi on parle:

- Les chèques sur place pour désigner les chèques payables sur le centre lui-même;
- Les chèques hors place ou déplacé pour les chèques payables sur d'autres villes;
- Les chèques de guichets ou "de dépannage" ou "omnibus" servant à des retraits d'espèces en agence, en cas d'oubli du chèque; aussi pour les personnes interdits aux chèques.
- Les chèques postaux se présentant sous forme de mandat-carte;
- Les chèques de voyages ou "traveller's check" pour ceux émis par les banques étrangères.

Le titulaire d'un compte peut établir un chèque en faveur d'une personne et le lui remettre en paiement, par ce chèque, le titulaire de compte donne l'ordre à sa banque de payer une somme déterminée à la personne désignée, c'est pourquoi on l'appelle un chèque de paiement. Le chèque met en relation trois personnes qu'ils sont :

- Le tireur : c'est la personne qui établit le chèque;
- Le tiré : la banque qui doit payer;
- Le bénéficiaire : la personne qui doit recevoir le paiement.

Section 3 : Typologie des CIB et des chèques normalisés

3.1. Les types des cartes interbancaires

La carte bancaire est présentée, aujourd'hui, à son titulaire sous différentes formes, à savoir:

a) Les cartes de retrait

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

Ce sont des cartes dont la fonctionnalité majeure est le retrait des espèces (billets de banque) auprès des distributeurs automatique de billets (DAB). Elles proposent aussi classiquement comme fonctionnalités complémentaires la consultation de compte, les virements, et les commandes de chèques.

b) Les cartes de paiement

Ce sont des cartes qui offrent à leurs porteurs, la possibilité de régler les factures de leurs achats à travers les terminaux de paiement électronique (TPE) installés auprès des commerçants adhérents au réseau. Les cartes de paiement offrent à elles seules une gamme étendue de produits que l'on pourra différencier selon deux critères¹⁰:

- Critère de « territorialité du réseau d'acceptation » qui distingue :
 - **Les cartes « domestiques »** : utilisables sur le réseau national.
 - **Les cartes « internationales »** : utilisables dans le réseau international des commerçants agréés. D'un point de vue technique, les cartes internationales peuvent être utilisées dans le réseau domestique, mais le traitement des opérations se fera via le réseau international avec tout ce que cela implique comme frais de traitement et de commissions.
- Critère de « modalités de débit » des transactions effectuées qui distingue :
 - **Les cartes « à débit immédiat »** : selon lesquelles le compte du titulaire est débité à l'instant même ou le paiement est effectué (en temps réel).
 - **Les cartes « à débit différé »** : qui permettent à leurs titulaires le regroupement des transactions afin d'effectuer leur règlement en une seule fois (généralement à la fin du mois).

Nous distinguons ainsi, trois grandes catégories de cartes de paiement :

- **Les cartes de débit** : elles sont rattachées au compte bancaire du titulaire, au même titre que le chèque. Elles permettent d'effectuer des paiements 24H/24 dans le commerce, services et les stations de services. Lors de l'utilisation de la carte de débit, le compte du porteur est débité à chaque fois qu'il l'utilise. Comme elle permet aussi des retraits et peut être utilisée au niveau national ou international. Ces

¹⁰ HARBI A. (2006) : « Les nouveaux moyens de paiement: de la carte bancaire au porte-monnaie électronique », mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur d'Etudes Bancaire, 5ème promotion, Ecole Supérieure de Banque, p. 30.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

cartes peuvent être assorties ou non de l'option d'autorisation systématique comme elles peuvent être à débit immédiat ou différé ;

- **Les cartes de crédit** : présente généralement les mêmes caractéristiques que la carte de débit, mais elle est associée à une réserve d'argent, dont l'utilisation induit le calcul d'intérêt. émises par une banque ou un établissement financier, ces cartes sont rattachées à un compte spécial assorti d'une ligne de crédit, le plus souvent permanent et renouvelable, en vertu d'un contrat préalablement conclu avec le client. A la fin de chaque mois, le titulaire rembourse non pas les transactions elles mêmes, mais les mensualités de crédit prévues au contrat (montant et taux d'intérêt). Ce type de cartes se présente aujourd'hui comme le moyen le plus privilégié sur Internet pour tous les commerces à distance ? elles sont les seules à offrir des garanties de paiement aux commerçants du monde entier. Les géants américains Visa, MasterCard et Américain Express sont des références supranationales certaines : Visa est aussi la carte de paiement la plus employée dans le monde.

Une carte de crédit est un outil de paiement pratique et souple, accepté dans plus de 200 pays et des millions de commerces dans le monde. Les consommateurs profitent, des facteurs suivants :

- Accès à un crédit non garanti (aucune garantie n'est requise relativement au montant imputé) ;
- Paiement exempt d'intérêt entre la date d'achat et la fin de la période de facturation ;
- Paiement instantané des achats, permettant d'obtenir sans tarder des biens et des services ;
- Garantie des achats si l'article est endommagé, volé ou non livré ;
- Accès en tout temps ;
- Protection contre la fraude (responsabilité zéro pour le consommateur en cas de fraude) ;
- Autres récompenses et avantages, comme des milles aériens, de l'assurance-auto, de l'assurance multirisque et des programmes de garantie prolongée.

Les détaillants ne sont pas tenus d'accepter les cartes de crédit, mais de plus en plus le font car il s'agit de la méthode de paiement privilégiée d'un grand nombre de

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

consommateurs. Les détaillants qui choisissent d'accepter les cartes de crédit en tirent des avantages immenses, notamment :

- Paiement rapide et garantie qui réduit les files d'attente aux caisses ;
- Possibilité d'accepter les paiements à crédit sans se soucier de la solvabilité de leurs clients, de l'insuffisance de fonds ou des retards de versement ;
- Réduction des couts et du temps de manipulation de l'argent liquide, y compris balance de la caisse en fin de journée, véhicules blindés, risque plus élevé de vols et de larcins, et erreurs de la part des caissiers ;
- Augmentation des ventes
- Offre d'une variété d'options de paiement aux consommateurs ;
- Élargissement des marchés.

La carte de crédit présente des avantages à savoir :

- Facilité de paiement à l'échelle mondiale, de nombreuses boutiques web acceptent aussi les cartes de crédit même dans les régions reculées donc l'utilisation de cette carte est possible ;
- Les achats avec une carte de crédit sont souvent assurés contre la perte et le vol même dans les boutiques web, si le produit n'est pas reçu, l'annulation de la transaction est possible ;
- Le paiement est reporté jusqu'à la fin du mois, sans autres frais.
- La possibilité d'échelonner les paiements.
- Les sociétés de cartes de crédit proposent généralement des services relativement intéressants et font régulièrement des promotions spéciales pour les titulaires de cartes.

Mais les cartes de crédit présentent aussi des inconvénients, à savoir :

- La fraude y plus fréquente avec une carte de crédit qu'avec une carte bancaire ;
- Avec de nombreuses cartes de crédit, le risque est presque entièrement couvert par l'émetteur ;
- Les crédits via la carte de crédit sont relativement chers, comparés aux crédits de longue haleine et les intérêts y sont élevés ;
- Avec une carte de crédit, l'emprunt se fait de manière très flexible, comme avec une réserve, l'amortissement des frais peut se réaliser à n'importe quel moment et les dépenses sont libres dans la limite du plafond ;
- La plupart des cartes de crédit peut se faire chaque année, si non, elle est automatiquement prolongée.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

Le retrait d'argent avec une carte de crédit est relativement cher, le retrait par carte bancaire est presque toujours plus avantageux. D'autre part, les frais de change sont relativement élevés (généralement 2%) si le paiement s'effectue par une autre devise.

- **Les cartes prépayées** : c'est une carte qui permet de se procurer des biens ou des services en échange d'un paiement déjà effectué. Elle peut s'agir d'une carte de téléphonie cellulaire, carte de transport en commun ou carte de crédit prépayée.

c) Les cartes de garantie de chèque

Créées comme système interbancaire de dépannage aux guichets bancaires (à la place des chèques certifiés et des chèques de banque), les cartes de garantie de chèques sont des cartes dont les références, reportées par le bénéficiaire sur le chèque qu'il a reçu comme moyen de paiement, confèrent à ce dernier la garantie de paiement de l'émetteur pour peu qu'il ait correctement reporté le numéro de la carte sur le chèque présenté¹¹. Ce système est peu connu en Europe (mis à part quelques pays comme l'Allemagne) car les banques de l'hexagone y voient une concurrence au système des cartes de paiement qu'elles ne considèrent toujours pas amorti¹².

d) Le porte-monnaie électronique (PME)

Un porte-monnaie électronique est une «carte prépayée, rechargeable et polyvalente, transportant des unités électroniques de paiement pour les paiements de proximité ou de faibles montants». ¹³ Ce moyen de paiement peut se substituer à d'autres formes de monnaie au gré du porteur. Les porte-monnaies électroniques sont ainsi des relevés électroniques ambulants des fonds dont dispose le porteur. Ces registres renferment une valeur préchargée qui sert d'instrument d'échange dans les circuits monétaires ouverts.

La protection de la valeur monétaire se fonde sur la difficulté (si non l'impossibilité) de fabriquer une fausse carte ou de manipuler les registres. Ce moyen de paiement est utilisé dans un « réseau économique ouvert », c'est-à-dire que l'utilisateur peut effectuer des achats sans restrictions préalables et indépendamment de l'émetteur. Cette notion est différente de celle qui se rapporte au réseau de télécommunication qui peut être

¹¹ HARBI A.(2006). Op. p. 32.

¹² ARIRA G. (novembre 1999) : « Les mutations de la carte bancaire », revue Banque & stratégie, n°165, p.21.

¹³ HACHEM CHERIF M.(2000): « Paiement électroniques sécurisés », Presse polytechniques et Universitaires Romandes, p. 46.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

« ouvert » ou « fermé » selon que les protocoles d'accès de transmission sont normalisés ou propriétaire.¹⁴

L'avantage principal du PME pour les consommateurs est son côté pratique. L'utilisation de ce dernier pour le règlement des achats de petit montant tels que les journaux, le café ou les articles, réduit considérablement le problème de petite monnaie tout en permettant l'accélération des transactions et la confidentialité des opérations. D'un autre côté, le PME permet pour les commerçants, un gain de temps et d'argent dans les opérations et la manipulation des espèces, tout en assurant la garantie du paiement. Quant aux émetteurs de PME, ce dernier leur permet de diminuer les coûts de gestion de la monnaie manuelle, de combattre la fraude, d'éviter les charges relativement élevées de traitement et enfin de bénéficier de nouvelles sources de revenus (commissions prélevées sur les commerçants et les consommateurs).

➤ Voici quelques exemples des PME les plus utilisés :

- **Mondex (filiale de MasterCard)** : porte-monnaie sans limitation de montant chargé à partir d'un compte en banque.
- **Moneo** : porte-monnaie électronique qui permet au client de régler ses achats de petits montants chez les artisans commerçants grâce à une carte à puce et un Terminal de Paiement Electronique (TPE).
- **VisaCash** : porte-monnaie (rechargeable ou non) limité en montant et qui ne permet pas le transfert direct entre cartes.

e) Le porte monnaie virtuel (PMV)

Contrairement au porte monnaie électronique, le contenu du porte-monnaie virtuel n'est pas géré dans une carte ou un objet détenu par le porteur, mais il s'agit d'un enregistrement sur un serveur informatique, destiné à régler des achats effectués dans le cadre du commerce électronique. Il est destiné à offrir une solution aux paiements de petit montant effectués à distance sans imposer de terminal complexe pour cette utilisation.¹⁵

Le PMV assure les paiements qui concerne les ventes à distance de services: renseignement (annuaires, banques, horaires de traient d'avion), assistance téléphonique, billetteries ou les ventes de biens de petits montants (restaurations rapides, commandes de fleurs et de cadeaux).

¹⁴ Rapport de BRI [BAN 96, Page13]

¹⁵ TORING J.P. et BRION F. (1998) .p. 99.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

Dès son apparition, la monnaie électronique a fait l'objet de plusieurs débats théoriques. Un premier groupe, généralement représenté par les instances bancaires, s'attache à démontrer l'impossibilité d'une nouvelle forme de monnaie. Pour celui-ci, les valeurs électroniques transmises dans le cadre de nouveaux instruments de paiement appartiennent simplement à une forme plus électronique de la monnaie scripturale¹⁶.

D'autres jugent que la monétique est réellement une nouvelle forme de monnaie utilisant de nouveaux supports. Pour Perdrix (1994, p. 98)¹⁷ par exemple, « les unités chargées sur une carte prépayée ne peuvent être totalement assimilées ni à l'une ni à l'autre des deux formes de monnaie traditionnelle (monnaie fiduciaire, monnaie scripturale), il y a lieu de considérer que cet encours constitue une nouvelle forme de monnaie que l'on pourrait qualifier de monnaie électronique (...) ».

3.1.1. Les avantages de paiement par carte interbancaire

- La traçabilité des opérations d'achat et de vente de biens et de services ;
- La sécurité puisque moins de cash dans les poches ;
- Acheter sur internet et éviter les temps de déplacements et d'attente ;
- Opérations de retrait et de paiement 24h/24 et 7j/7 ;
- Débit immédiat des retraits et des paiements par carte interbancaire (CIB) ;
- Renouvellement automatique sauf avis contraire ;
- Opposition et blocage faciles et immédiats de la CIB en cas de perte ou de vol ;
- Protection renforcée grâce au code confidentiel personnel.

Également elle présente des avantages pour toutes les parties :

➤ Pour le porteur

- La carte est un moyen de paiement universel ;
- Une disponibilité des fonds à tout moment (24h/24, 7j/7) ;
- Commodité, simplicité et rapidité de mise en œuvre de la transaction ;
- Une sécurité totale grâce au code confidentiel ;
- Une fiabilité accrue dans la mesure où la carte bancaire limite les risques de vol, de perte de falsification.

¹⁶ BOUNIE D. et SORIANO S. (2003): « La monnaie électronique: Principes, fonctionnement et organisation », revue Les Cahiers du Numérique, volume 4, n° 1, pp. 71-92. p. 81.

¹⁷ Perdrix M. (1994): « La problématique des paiements par carte prépayée », Bulletin de la Banque de France, pp. 93-100, In BOUNIE D. et SORIANO S. (2003). p. 83.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

➤ Pour le commerçant

- Elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entreposer du cash ;
- Rapidité, simplicité et commodité dans les opérations de paiement ;
- Garantie de paiement immédiat ;
- Sûreté et sécurité quant au traitement et manipulation des espèces (détection de faux billets, multiple comptage, transport à la banque, vol) ;
- Enregistrement et débit immédiats en caisse ;
- Facilité des opérations de règlement pour les clients ;
- Fin des files et des problèmes de petite monnaie.

➤ Pour les banques

- La carte est un instrument entièrement informatiser dans les coûts de traitement sont faible mais les coûts d'investissement sont élevés.
- Une automatisation totales des systèmes de règlement et de compensation permettant d'agir rapidement en cas d'urgence (annulation d'une opération, blocage d'une carte suite à la perte ou au vol de celle-ci).
- La réduction, voir l'annulation du risque d'erreurs sur les opérations effectuées sauf en cas de dysfonctionnement des machines ;
- Diminution du coût de gestion des monnaies manuelles (billets et pièces), sachant que celles-ci, dans le système classique, doivent être comptées, triées, stockées, inscrites en sortie de caisse, emballées, transportées, entreposées et assurées ;
- Une facilitation des opérations d'audit étant donné que les traces des opérations effectuées avec une carte bancaire peuvent être consultables rapidement et à tout moment.

D'autres avantages tel que :

- Rapidité d'utilisation lors des paiements et des retraits d'espèces ;
- Évite de devoir circuler avec des espèces sur soi ;
- Très large acceptation par les commerçants ;
- Facilite les paiements en ligne ;
- Inclusion d'assurances d'assistance dans l'offre.

3.1.2. Les inconvénients de paiement par carte interbancaire

- Cotisation annuelle ;
- Frais possibles sur les retraits d'espèces ;

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

- Acceptation limitée chez certains commerçants ;
- Plafonds de paiement et de retrait ;
- Ne permet pas les paiements entre particuliers ;
- Difficulté pour tenir à jour les paiements effectués.
- Des investissements très lourds dont la rentabilité ne peut être perçue qu'à très long terme ;
- Une durée d'amortissement relativement longue concernant les coûts d'installation et de mise en œuvre du système ;
- Commissions élevées sur certaines catégories d'opérations (retrait ou paiement à l'étranger) ;
- Investissements importants dans les équipements (lecteurs de carte, câblage, lignes téléphoniques, ...)
- Paiement de commissions sur les transactions.

D'autre inconvénient tel que :

- **Possible refus** : Un paiement par carte peut être refusé en dessous d'un certain montant. Cette pratique n'a rien d'illégal si le commerçant a pris la précaution d'informer ses clients par affichage, avant le passage en caisse. En revanche, si le commerçant a informé ses clients par affichage qu'il accepte telle ou telle carte, il ne pourra ensuite la refuser.
- **Dépenses plafonnées** : C'est le contrat de la carte bancaire qui fixe la somme limite à payer par carte. Ces montants peuvent être modifiés, si cela est demandé, en cours de contrat.
- **Carte d'identité** : Elle peut être demandée par le commerçant si celui-ci a pris la peine de le signaler par voie d'affichage.

Deux types de cartes interbancaires sont émis par les banques :

- **La carte CLASSIC**

Offre des services de paiement et de retrait interbancaires. Elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par chaque banque.

- **La carte GOLD**

Proposée également à la clientèle selon les critères arrêtés ; Outre le paiement et le retrait d'espèces, cette carte offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus importants.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

Le design est identique, la couleur est différente : la carte « GOLD » est dorée et la carte « CLASSIC » est de couleur bleue dégradée.

Certaines banques, comme AL SALAM Banque, peuvent émettre des cartes CIB des deux catégories avec d'autres couleurs.

Tableau n°1 : Caractéristiques de la carte CIB classique et CIB gold

Carte CIB classique	Carte CIB gold
<ul style="list-style-type: none">• Une carte de couleur bleue.• Visuel unique sauf logo de la banque émettrice.• Carte destinée à une clientèle à revenu moyen.• Carte à piste magnétique• Carte à puce.	<ul style="list-style-type: none">• Une carte de couleur dorée.• Fond de carte unique sauf logo de la banque émettrice.• Carte destinée à une clientèle à revenu important.• En cas de vol ou de perte, cette carte peut être remplacée en 48 heures.

Source : Documents établies dans le site du SATIM.

3.2. Les types des chèques normalisés

Il y a plusieurs formes de chèques bancaires, on va citer les plus reconnus en Afrique :

- **Le Chèque Barré**
- Pour éviter l'utilisation frauduleuse du chèque, le porteur peut le barrer. Le barrement est le fait de mettre deux traits parallèles au recto du chèque, de préférence à l'angle supérieur gauche.

Un chèque barré ne peut jamais être encaissé en espèces.

Le barrement du chèque peut être :

- **Un barrement général :** lorsqu'il ne comporte aucune mention entre les deux barres. Cela implique que la banque tirée peut payer ce chèque à n'importe quel établissement bancaire.

NB: Un chèque à barrement général ne peut être payé par le tiré qu'à l'un de ses clients ou à un établissement bancaire

- **Un barrement spécial :** lorsque le nom d'une banque est inscrit entre les deux barres. Seule cette banque peut encaisser ce chèque.

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

NB: Un chèque à barrement spécial ne peut être payé par le tiré qu'à l'établissement bancaire désigné ou, si celui-ci est le tiré, qu'à son client. Toutefois, l'établissement bancaire désigné peut recourir pour l'encaissement à un autre établissement bancaire.

Un établissement bancaire ne peut acquérir un chèque barré que d'un de ses clients, ou d'un autre établissement bancaire. Il ne peut l'encaisser pour le compte d'autres personnes que celles-ci.

Un chèque portant plusieurs barrements spéciaux ne peut être payé par le tiré que dans le cas où il s'agit de deux barrements dont l'un pour encaissement par une chambre de compensation.

Le biffage du barrement du chèque est réputé nul et non avenu et le chèque restera barré.

- **Le Chèque Non barré**

Il est transmissible et endossable : il peut être encaissé en espèces au guichet de la banque.

- **Le Chèque Certifié**

La certification résulte de la signature du tiré au recto du chèque. Elle a pour conséquence le blocage de la provision du chèque pendant tous les délais légaux de présentation au paiement.

Ainsi la provision du chèque certifié reste sous la responsabilité du tiré, bloquée au profit du porteur jusqu'au terme des délais légaux de présentation.

Passés ces délais, les mentions de certification deviennent sans effet et la provision du chèque est recreditée au compte du client.

- **Le Chèque de Banque**

C'est un chèque dont le tireur et le tiré sont le même (même banque). Il présente l'avantage d'apporter la garantie de paiement sur une preuve beaucoup plus longue que le chèque certifié. Il est délivré gratuitement à la demande de certaines entreprises pour leur permettre de régler les administrations (Direction des Impôts Directs et Indirects,...).

Il existe d'autres formes de chèque :

- **LE CESU (Chèque Emploi Service Universel)**

Le Chèque Emploi Service Universel (bancaire ou préfinancé) est utilisé par les particuliers pour payer des services à la personne (garde d'enfants, soutien scolaire,...)

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

sans avoir à gérer les démarches. Le CESU a pour objectif de favoriser le développement des services à la personne.

- **Le chèque de caisse ou Omnibus**

Le Chèque de caisse ou Omnibus est détaché d'un carnet de chèques appartenant à l'agence de la banque, ce qui permet au client de retirer de l'argent sur son compte. Ce type de chèques a quasiment disparu au profit d'un bordereau informatique.

- **Le chèque de dépannage**

Le Chèque de dépannage est un chèque que le tireur émet sur son propre chéquier, en vue de retirer des fonds auprès d'une agence autre que celle où son compte est ouvert.

- **La lettre-chèque**

La lettre-chèque est une formule de chèque imprimée, avec l'accord de la banque tiré, par le client tireur et intégrée à son papier à lettre dont elle est détachable. La lettre-chèque permet d'allier sur un même document, le moyen de paiement et le courrier professionnel. Elle est assez utilisée pour les règlements fournisseurs et parfois les bulletins de salaires.

- **Le chèque de voyage (The traveller's check)**

Le chèque de voyage est un instrument de paiement émis par une banque (ou un établissement de crédit) en monnaie nationale ou devises étrangères et payable à tous les guichets de l'organisme émetteur ou de ses correspondants à l'étranger. Il est généralement admis par l'ensemble des commerçants. Le chèque de voyage aussi connu sous le nom de « traveller's cheque ». Il est accessible auprès de tous les établissements de crédit.

3.2.1. Les avantages du chèque normalisé

- Le chèque matérialisé et constitue un titre de créance qui peut être présenté en cas de litige ;
- Il n'est y a pas des frais bancaires ;
- Il permet à son détenteur de gagner le temps ou lieu d'utiliser une grande somme des pièces métallique ou des billets de banque ;
- C'est un instrument pour faciliter les transactions entre les agents économiques ;
- Le paiement par chèque est valable même au niveau international ;
- L'utilisation du chèque elle diminue le risque de vole ;
- Large acceptation par les commerçants ;

Chapitre préliminaire : Généralités sur les systèmes de paiement en économie bancaire

- Evite de devoir circuler avec beaucoup de liquide ;
- Seul moyen de paiement de certaines dépenses (cantine scolaire...).

3.2.2. Les inconvénients du chèque normalisé

- L'initiative appartient entièrement à l'acheteur ;
- Le compte il peut être non approvisionné ;
- Le délai d'acheminement du chèque par la voie postale augmente d'autant le délai de paiement (risque de perte également) ;
- Le délai de recouvrement peut être long lorsque le chèque est libellé en devise si la banque tirée est très éloignée ;
- La réglementation relative aux chèques n'est la même dans tous les pays et laisse souvent la possibilité au tireur de faire opposition à un chèque qu'il a déjà émis sans faire état de raison exceptionnelle (perte ou de vole) ;
- L'utilisation du chèque vient de l'évolution de la technologie car actuellement les terminaux de paiement électronique ont envahi le marché et payer avec une carte de crédit et vite devenu à la mode ;
- L'utilisation du chèque est fortement déconseillée quelque soit le pays concerné compte tenu des nombreux risques incertitudes ;
- Gravité des conséquences en cas d'incidents de paiement ;
- Utilisation difficile en cas de paiement à l'étranger ;
- Coût économique élevé de l'utilisation et de la sécurisation.

Conclusion

Les systèmes de paiement traitent une large gamme d'instruments financiers dont certains transitent en dehors des circuits bancaires : les billets de la banque et les pièces. D'autres instruments circulent via des relations d'interbancaire entre les établissements de crédits. Il s'agit principalement des moyens de paiement scripturaux et électronique. L'émission et la gestion de ces moyens de paiement est au cœur de l'activité des banques.

Chapitre I

Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

Introduction du chapitre

Le système de paiement est au cœur de l'activité de la banque ainsi leur bon fonctionnement se répercute aussi sur la rentabilité de ces institutions. De nouveaux moyens sont apparus ces dernières années du fait du développement de l'électronique et nouvelle technologie. Ces nouveaux systèmes de paiement ont apportés une très nette amélioration dans l'efficacité et la rapidité du traitement des opérations de réglementation de paiements aux seins des banques. Les systèmes de paiement traitent une large gamme d'instruments financiers dont certains transitent en dehors des circuits bancaires. Il s'agit principalement des paiements est au cœur de l'activité des banques.

Alors dans ce cas, on a divisé ce chapitre en trois sections qui sont :

Section 1 : l'évolution de système de paiement

Section 2 : Les participants et les opérations dans un système de paiement

Section 3 : Le mode de fonctionnement et les normes applicables au système de paiement

Section 1 : l'évolution de système de paiement

1.1. Les mutations des systèmes de paiement

Un système de paiement est un ensemble dont parties sont interdépendantes mais dont le tout existe indépendamment des parties. Du grec système (ensemble), le système a été un système de pensée avant d'être un système opérationnel. Il comprend un certain nombre des membres choisis suivant¹ certains critères. Les systèmes de paiement ont été à la fois la cause et la conséquence de deux phénomènes cumulatifs : la financiarisation de l'économie et la mondialisation des échanges.

1.1.1. La croissance du volume des transactions

Le développement des échanges plus de 90% pendant les années 90s, la libération des mouvements de capitaux, la dérégulation financière, les privatisations, la réduction de la dette publique ont favorisé l'internationalisation de l'économie financière et la globalisation des marchés ont les raisons de l'évolution des systèmes de paiement. Le volume des transactions a explosé en valeur d'opérations et le nombre de porteurs d'actifs financiers a augmenté. Les statistiques parfois contradictoires, mais la tendance à long terme est bien lisible. De 1989 à 1998, la moyenne quotidienne des opérations de change ont augmenté de 590 milliards de dollar à 1 880 en 2004. Les marchés exercent un effet de

¹ RAMBURE DOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, Paris, 2005.

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

levier sur le nombre de transactions, notamment sur le marché interbancaire et les marchés dérivés pour satisfaire les besoins clientèle.

1.1.2. La révolution des technologies de l'information

La renaissance puis la révolution industrielle avaient connu le passage de la monnaie métallique à la monnaie papier, de la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale, avec les technologies de l'information, on a passé à une nouvelle transition vers la monnaie électronique et la monnaie internet.

Les technologies de l'information et de la communication sont déterminantes dans la conception et la construction des systèmes de paiement, soit pour les adapter aux nouvelles formes des moyens paiements dans utiliser des nouvelles technologies pour traiter les informations. Les technologies de l'information ont permis d'augmenter massivement les capacités de traitement et de répondre à la sophistication croissante des opérations au moyen de nouveaux produits et de services susceptibles de valoriser le système de paiement.

Le secteur bancaire africain est aujourd'hui globalement en bonne santé .Les crises généralisées de liquidité et de solvabilité des années 1970 et 1980 qui ont marqué les banques commerciales, et leurs autorités de tutelle, sont aujourd'hui passées. ²

1.1.3. L'intervention des autorités de tutelle

Les banques centrales ont traditionnellement trois fonctions :

- la définition et la mise en oeuvre de la politique monétaire par la régulation de la masse des ³moyens de paiement en circulation.
- la surveillance du secteur bancaire afin d'assurer la régularité des opérations et la stabilité du système financier.
- la supervision des systèmes de paiement. A l'exception de la Fed, la dernière née des grandes banques centrales en 1913 et la première à être constituée d'emblée comme une banque centrale, les banques commerciales sont gérés par les banques centrales. Les banques centrales attachent une importance particulière à la supervision des autres banques. ⁴

² <http://www.proparco.fr> consulté le 03 06 2016

³ RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement » ECONOMICA, paris, 2005.p .15

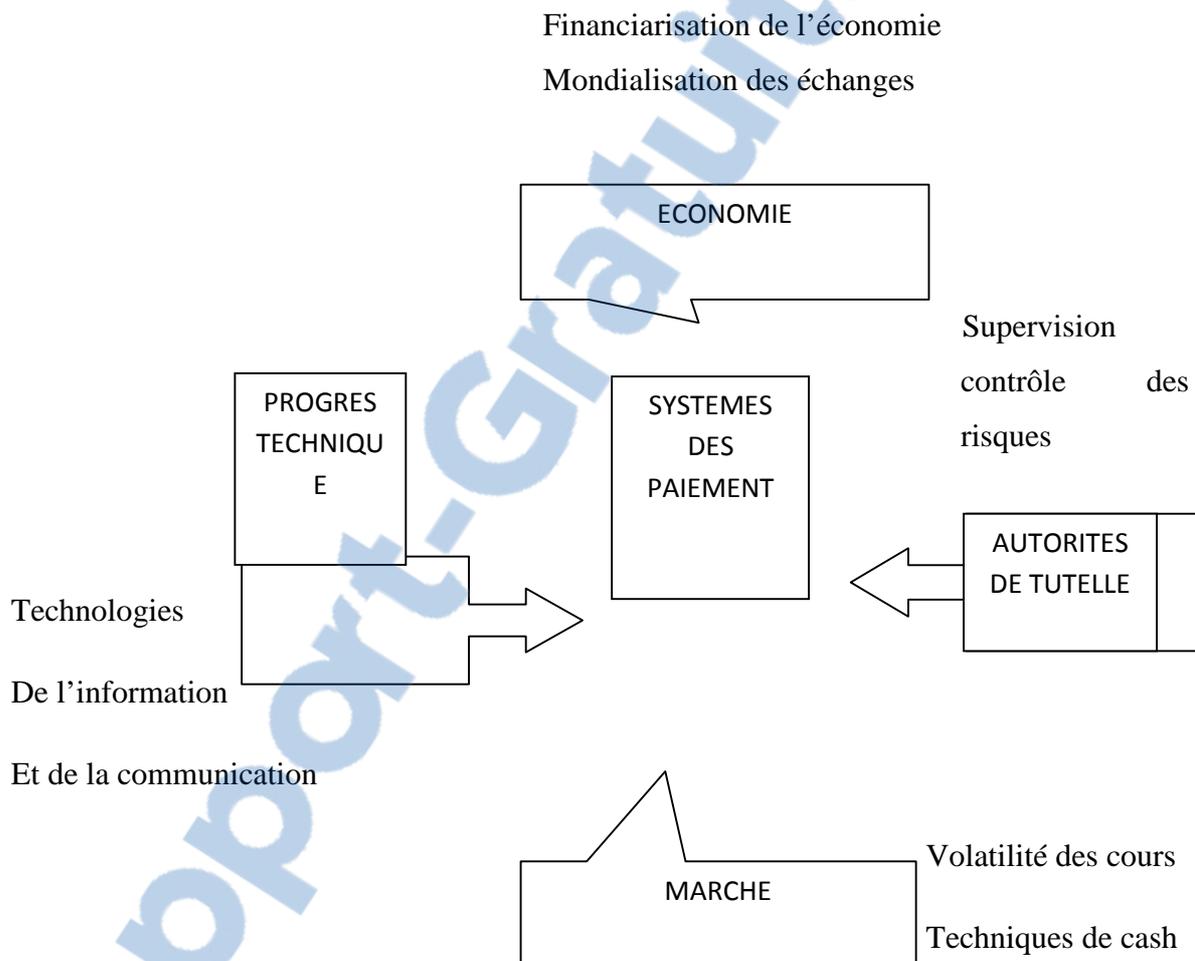
⁴ RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement » ECONOMICA, paris, 2005. P .17

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

1.1.4. Les enjeux des nouveaux systèmes de paiement

Longtemps négligés par les praticiens des banques comme les théoriciens de la monnaie, les systèmes de paiement sont aujourd'hui au cœur du dispositif économique c'est à dire que la centralisation de paiement et des stratégies bancaires (le control des flux monétaires), les autorités de tutelles control, supervisent des flux monétaires et gèrent des risques.

Figure 01 : Le développement du système de paiement



Source : RAMBURE DOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, paris, 2005.

➤ **Commentaire :**

- Les systèmes de paiement sont soumis à de fortes contraintes technologiques qui s'exercent bien en interne qu'en externe, les applications de technologies sont des puissants agents de mutation. Elles produisent de nouveaux instruments de paiement, transforment les moyens de gestion, remodelent les instruments de paiement, et suffit de mentionner les cartes, le télépaiement, le paiement

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

internet, paiement par téléphone mobile etc. il existe les externalités positif et négatif sur le marche a cause de technologies.

- Le marché des paiements a l'objet de nombreux enjeux technologiques (progrès technique), commerciaux ; économiques et politiques.
- Comme toutes les technologies à l'ouvre dans le secteur bancaire, les systèmes de paiement modifient l'organisation des métiers et les modes de prise de décision et la hiérarchique fait place à une structure décentralisée en réseau.

1.1.5. Le système de paiement interbancaire

Une des réforme financières emblématiques menées jusqu'à son aboutissement par le ministre des finances concernant la modernisation rapide des systèmes de paiement pour améliorer la qualité des services bancaire.⁵

Au sein du système de compensation, les participants sont tenus pour égaux financièrement car ils sont réputés avoir le même crédit rating (aucune banque membre ne peut refuser de prêter à une autre banque au motif qu'elle a des doutes sur sa solvabilité) ; juridiquement parce qu'aucun ne bénéficie au sien de la compensation d'un statut privilège. Cependant la situation de trésorerie de chaque banque participante est modulée par les lignes de crédit qui lui sont attribués soit individuellement (lignes bilatérales), soit collectivement (lignes multilatérales, fond de garantie).

Le marche financier interbancaire doit être endogène : si toutes les banques ayant une position nette créditrice étaient disposées à répéter leurs excédents aux banques débitrices, le marché serait équilibré alors tous les crédits et tous les débits sont par construction⁶ égaux, le solde globale est nul et le marché s'est équilibre si tous les soldes créditeurs des banques reviennent vers les comptes débiteurs des banques.

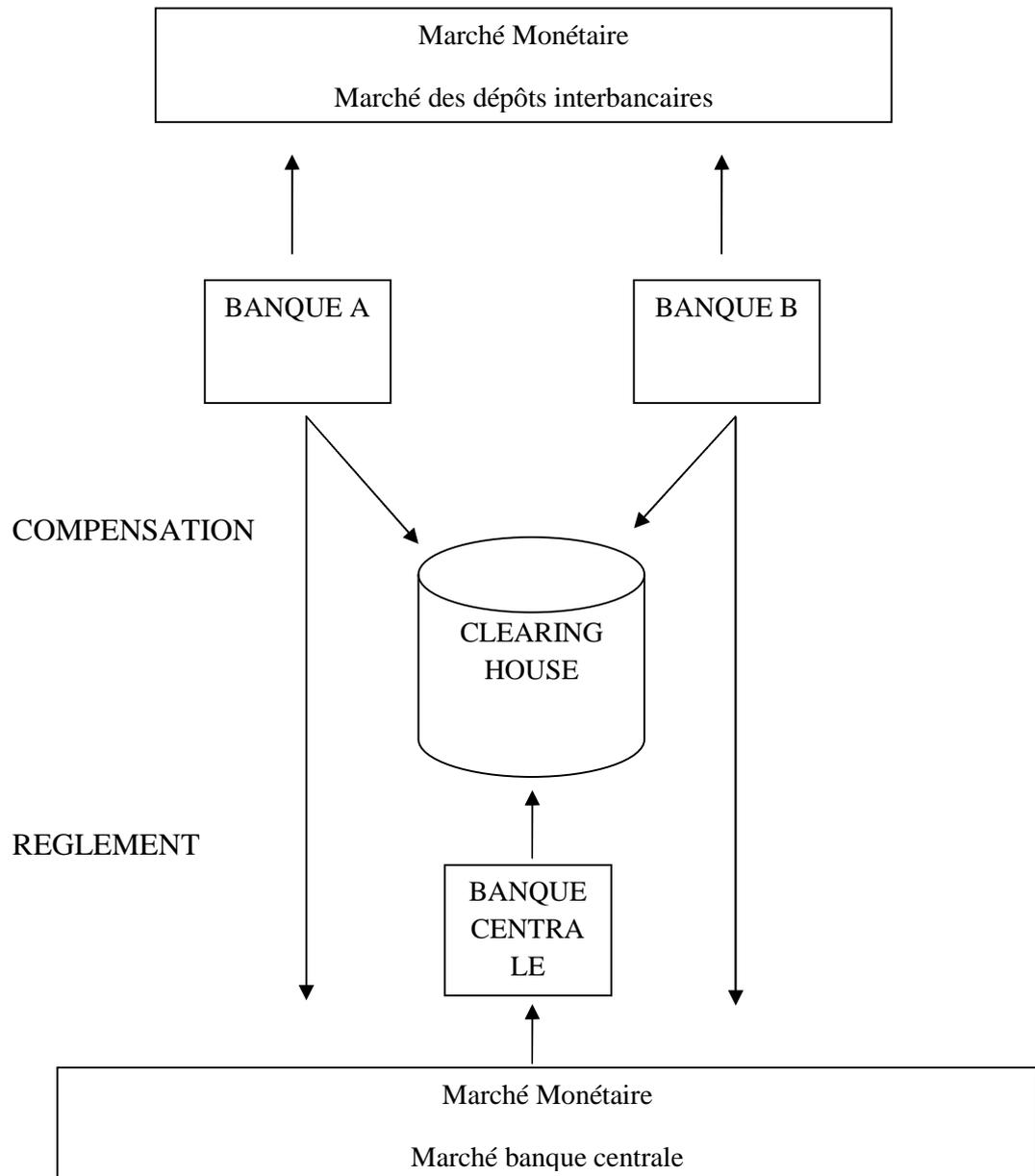
Mais le marché n'est par toujours parfait ; une banque participante a deux sources de liquidité : la liquidité générée par le système et la liquidité générée par les lignes de crédits. Dans la pratique, le marché monétaire est tout de même que les banques ont une position et une seul –créditrice ou débitrice vis -à-vis de l'ensemble des autres banques du système .Elles s'adressent au marché dans son ensemble.

⁵[http:// www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz) consulté le 03 06 2016

⁶ RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement », ECONOMICA, paris, 2005. P.28

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

Figure n°2 : Système de paiement interbancaire



Source : RAMBURE DOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, paris, 2005. P.29

➤ Commentaire :

- Compensation est terminée lorsque les banques effectuent les virements entre eux et le solde global de compensation est nul.
- C'est la banque de compensation qui participe au marché monétaire parce que le marché monétaire est limité aux banques de compensation. Il nivelle leurs positions auprès de la banque centrale.

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

1.1.6. L'internationalisation des mécanismes de paiement

Les mécanismes des paiements bancaires internationaux sont considérablement révolutions sous l'impulsion de nouveaux réseaux de transfert d'information entre les banques émettrices d'ordres de paiement et les banques bénéficiaires à l'échelle mondiale. ⁷C'est un système de transfert des fonds cross border par exemple un client en Ouganda peut envoyer l'agent à l'autre client en Afrique du sud sans déplacement. C'est un système qui facilite le commerce international entre les pays et entre les différents agents économique. Ce système est contrôlé par « the society for World wide Interbank Financial Telecommunication.

➤ Le réseau (SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication)

Il s'agit d'une société du droit belge dont le siège est basé à Bruxelles, elle a été fondée en 1973 par 239 banques de 15 pays, et devenue opérationnel depuis 1977 .Aujourd'hui, elle est détenue et contrôlée par plus de 7600 institutions dans 202 pays trouve parmi les quels les plus grosses banques au niveau mondiale. Les adhérents sont identifiés au sein du réseau par leur code BIC qui comprend :

- L'identification des banques sur 4 caractères ;
- Le code pays sur 2caractère ;⁸
- Le code ville sur 2 caractères ;

Touts simplement appelle le « code *IBAN* »

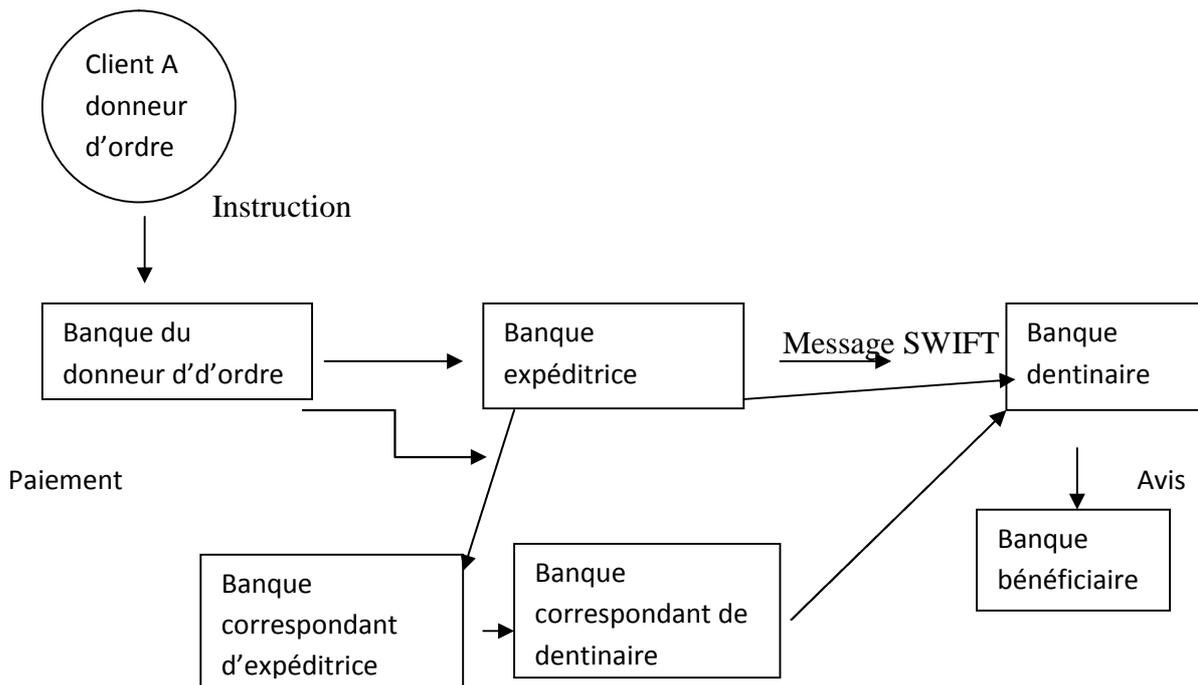
⁷ BRI, CSPR(2003) op.cit, p.14

⁸ BOUYALA R. (2005) Op.cit., p.75

Bank identifier code

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

Figure n 03 : Le système SWIFT



Source : [Http://lacroze.Catherine.perso.nuef.fr](http://lacroze.Catherine.perso.nuef.fr) consulté le 05-06-2016

➤ **Commentaire :**

- Selon la figure ci-dessus la banque de donneur d'ordre transmet les fonds à la banque expéditrice (au niveau national), qui va les transmettre à la banque du destinataire par L'intermédiaire de la banque (concentrateur au niveau international) de compte à compte IBAN .En d'autres termes, SWIFT n'est qu'un transporteur.

1.2. Les critères d'efficacités d'un système de paiement

L'efficacité est la capacité d'un système de parvenir à ses fins, à ses objectifs⁹.

L'efficacité du système de paiement se mesure à trois critères :

- Les délais de paiement,
- La sécurité,
- Les coûts.

Le choix d'un système de paiement représente un arbitrage entre ces critères qui sont différent les un et les autres. Des préférences des usagers et des banquiers répondent un

⁹ <https://fr.Wikipedia.org> consulté le 23 05 2016

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

certain rapport qualité et prix. Chaque moyen de paiement représente un arbitrage entre les différentes caractéristiques.

- La maîtrise des termes de paiement : Les usagers des systèmes de paiement sont intéressés de savoir dans la mesure du possible les termes de paiement et de recouvrement. Dans la mesure du possible, les parties à la transaction veulent connaître les termes de paiement et les délais de recouvrement (entre le débit du compte du débiteur et le crédit du compte du bénéficiaire).
- La sécurité de la transaction : La sécurité de la transaction s'exprime au moyen de deux critères ; la confidentialité de la transaction et de son ¹⁰contenu, et l'intégrité des informations contenues dans le message qui véhicule l'ordre de paiement.
- Les coûts de la transaction : les coûts comprennent les coûts d'émission, de transaction, d'amortissement des infrastructures et éventuellement les coûts des produits et services annexes à valeur ajoutée quand le support le permet (exemples les cartes).
- La traçabilité des transactions : La fonction de traçabilité est indispensable pour valider un ordre de paiement. Les participants qui interviennent à chaque étape du processus doivent être en mesure de localiser à tout moment un paiement dans la chaîne de traitement (tout le monde a vécu cette situation où la banque du débiteur affirme que les fonds sont partis, alors que la banque du créancier déclare qu'ils ne sont pas arrivés). Les erreurs de destination sont particulièrement coûteuses dans les systèmes automatisés.

1.3. Les modalités de paiement

L'opération de règlement au sein d'un système de paiement comporte un certain nombre de caractéristiques communes (les informations qu'ils véhiculent), les moyens de paiement empruntent des modes de transaction et de transmission différents :

- Mode de paiement : Le paiement peut être réalisé à distance (virements, chèques), paiements

Occasionnels (achats de consommation) et paiements récurrents (salaires, pensions, sécurité sociale, factures etc.), de détail, abonnements, primes d'assurance et paiement de gros montants.

¹⁰ Ibid.

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

- Mode de transcription : Il peut être effectué avec un support matériel (support métallique et support papier) et un support immatériel (monnaie électronique).
- Modes de traitement : Il peut s'agir d'un traitement manuel pour les supports physiques ou automatique pour le support électronique ou un traitement mixte pour les instruments partiellement informatisés. (Les chèques comportent une bande magnétique qui préenregistre toutes les informations connues avant l'émission : numéro de code international de la banque, mais non les informations ajoutées par le client au moment de la transaction : le montant, le bénéficiaire, la date).

Section 2 : Les participants et les opérations dans un système de paiement

2.1. Les participants dans un système de paiement¹¹

Un système de paiement doit obligatoirement faire intervenir différents participants qui croient en sa fiabilité et efficacité qui lui permet de transférer des fonds en toute sécurité. Ces derniers se différencient les uns des autres selon leur rôles et d'intervention sur un sien de paiement.

2.1.1. Les banques

Les banques sont les intermédiaires obligés entre les utilisateurs et les systèmes de paiement. En tant qu'institution, la banque dispose d'une licence bancaire l'autorisant à prendre des dépôts et à faire des paiements. En tant que un système de paiement, la banque assure la compensation et le règlement des créances interbancaires. Le paiement est lié à l'opération de dépôt (ou d'inscription en compte dans le cas d'un crédit). Les banques opèrent donc à deux niveaux : celui de réseaux bancaires sont à la fois des systèmes de paiement par se et des sous-ensembles de système de paiement interbancaires, une pyramide dont la banque centrales et les banques commerciales. Si les deux comptes (débitéur et créditeur) à mouvement sont ouverts dans les livres d'un même établissement de crédit, le paiement se fera par simple virement interbancaire de compte.

La situation de trésorerie de la banque est inchangée. En revanche, si elle reçoit des instruments de paiement en faveur d'un bénéficiaire dont le compte est ouvert dans un autre un autre établissement, la banque émette un ordre de paiement en faveur de cet établissement. La banque peut utiliser son compte de correspondant avec l'établissement bénéficiaire.

¹¹ Ibid.

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

L'utilisation d'un système de paiement permet de limiter les mouvements des fonds au solde des transactions et par là de raccourcir les délais de paiement , de baisser les couts de transaction , de réduire le montants des balances techniques non rémunérées , de limiter le recours au marché , de réduire le niveau et le coûts des risques et de bénéficier des facilités de crédit attachées aux opérations de compensation .

2.1.2. Le centre de compensation

La participation des membres n'est pas nécessairement égale. Dans un système ouverts, tous les membres sont participants et dans un système fermé, les utilisateurs sont partagés entre les compensateurs et sous compensateurs.

Dans un système net, il nécessite techniquement la compensation imposent un système dual comprenant des compensateurs et des sous compensateurs. Une¹² banque de compensation ayant un accès direct à la compensation est en mesure d'offre à ses clients de meilleures conditions en matière de délais de paiement (jours de valeur), de frais de transaction de gestion de trésorerie, la banque de compensation admet des ordres de paiement plus tard et crédité son client plus tôt .

La banque de compensation permet d'avoir un volume d'activité plus important , des couts de traitement plus bas, un flot plus important de bénéficier de gains de liquidité .Un certains nombre de paiement interbancaires dans les livres d'une banque de compensation vont devenir des paiements interbancaires dans les livres de la banque de règlement .Les membres d'un système de paiement sont relevables d'un certain membres des contributions : droits d'Access , frais de transaction , abonnement annule .

2.1.3. La banque de règlement

La banque de règlement est l'institution de la gestion des comptes de clearing des banques participantes et fournit une monnaie commune pour le règlement. Cette fonction de règlement peut être assurée par une banque commerciale ou par la banque centrale. Le règlement finales des opérations de paiement se fait en monnaie centrale au moyens des soldes accumulés auprès de la banques centrale. Il existe des systèmes de paiement sans banque centrale mais il n'ya pas de système de paiement sans banque de règlement. La banque centrale est chargée de promouvoir l'efficacité et la sécurité du système. Depuis le fin XIXème siècle, tous les pays on adopté le système de central banking ou les réserves bancaires sont concentrées au sien d'un seul établissement (la banque centrale et les

¹² RAMBUREDOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, paris, 2005.

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

réserve banque) La banque centrale est responsable du bon fonctionnement du système des paiements. La banque de règlement suivre la détérioration de la position de trésorerie d'une banque l'allongement de la file d'attente des en instance d'exécution et la difficulté croissante d'une banque a trouver des contreparties pour couvrir sa position. Aujourd'hui tout système de paiement doit disposer d'une procédure qui lui permette de finaliser toutes les opérations de paiement et de couvrir toutes les pertes avant la fin de session de compensation.¹³

2.1.4. Le marché monétaire

A proprement dit ; le marché monétaire ne fait pas partie du système de paiement, mais est une compensant essentielle.

C'est un moyen que les banques de compensation couvrent leurs positions apurées de la banque centrale. Un marché monétaire efficace est donc indispensable au bon fonctionnement d'un système de paiement.

D'un point de vue macro-économique, un système de paiement ne peut fonctionner que qü globalement, à l'échelle de l'ensemble du marché, les bénéficiaires de la compensation qui disposent d'une position créditrice sont disposés à remettre ces fonds à la disposition des banques débitrices, enfin de leur permettre d'équilibrer leur compte de clearing avec la banque centrale.

Le marché monétaire fonctionne à deux niveaux : au niveau du marché des dépôts interbancaires et au niveau du marché des dépôts banque centrales (High –powered money) et si le marché est fermé, les banques se trouvent vers le marché bancaire centrale seul ouvert en pareille circonstance. Les banques déficitaires peuvent alors se tourner vers la banque centrale.

2.2. Les opérations dans un système de paiement

2.2.1. L'émission des ordres du paiement

Dans un système de paiement ouvert, le paiement procède d'un accord entre les participants. Il peut s'agir de crédit transfert (virement bide compte à l'initiative du débiteur) ou de débit transfert (virement du compte du débiteur à l'initiative du créancier). A partir des instructions de son client, la banque de compensation émet un ordre de paiement. Normalement si le titre émis par son client est techniquement comptable avec la

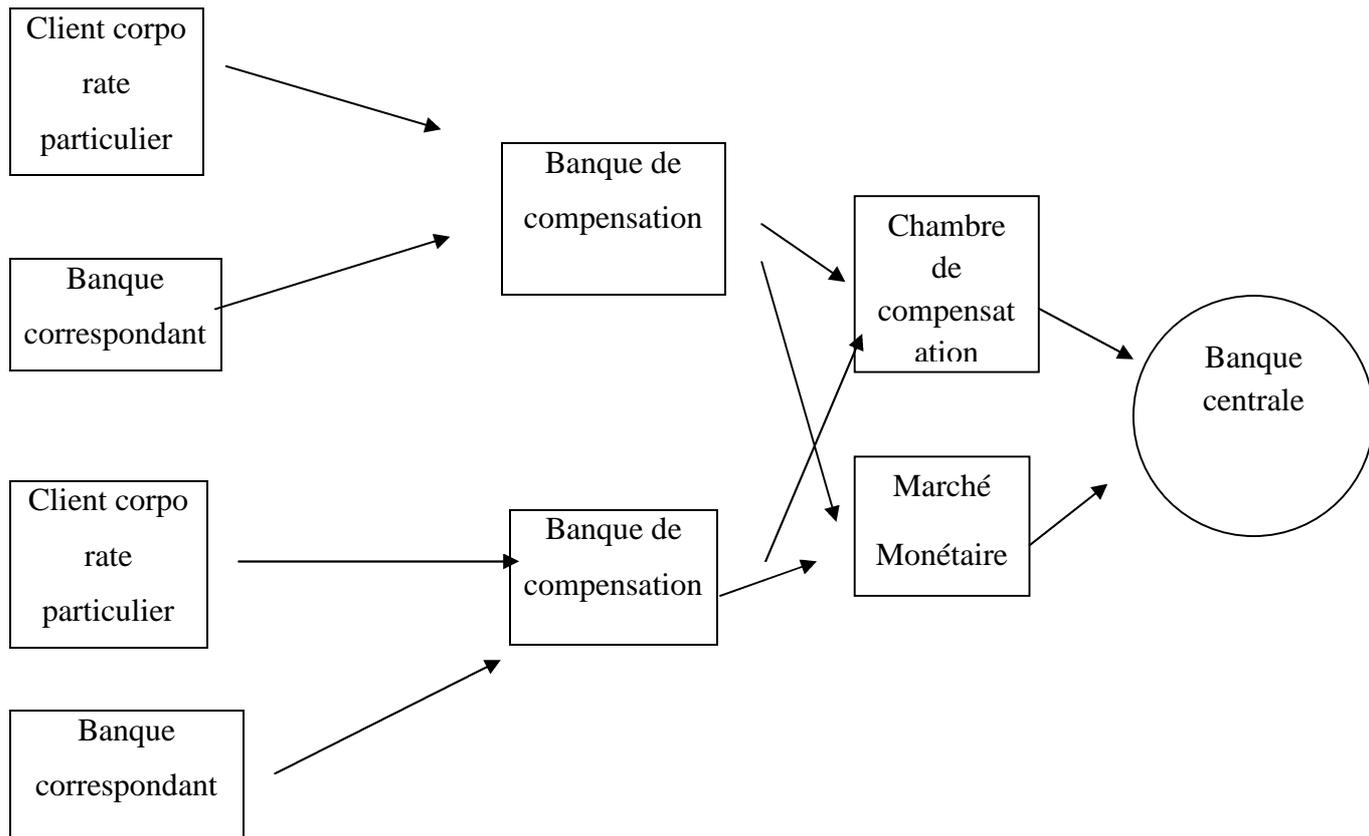
¹³ Ibid.

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

chaîne de traitement, il sera directement traité par le centre de compensation et qu'il n'est pas comptable, la banque procède à une transaction sur un support électronique.

Un ordre de paiement comprend toutes les informations nécessaires au recouvrement de la créance et à l'exécution du paiement suivant les procédures compatibles avec le système interbancaire considéré.

Figure 3 : La chaîne des opérations de paiement¹⁴



Source : RAMBURE DOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, paris, 2005.

➤ Commentaire :

- Le système de paiement n'intervient pas dans les relations clientèle et inversement, les relations clientèle ne doivent pas interférer dans le fonctionnement du système de paiement. Le système de paiement est neutre.¹⁵

¹⁴ RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement » ECONOMICA, paris, 2005.P.87

¹⁵ Ibid.

2.2.2. La transmission des informations

Une chaîne de paiement dispose des informations qui lui sont nécessaires. L'entrée d'un ordre de paiement dans un système doit conformer à une série de normes, standards, formats, protocoles etc. Les ordres utilisent un protocole commun permettant aux ordinateurs du centre de compensation, des banques participants et de la banque centrale de communiquer, d'échanger des informations et de correspondre entre eux sans interfaces.¹⁶

L'information descend d'amont en aval en suivant le processus de paiement ; elle remonte d'aval en amont pour informer les participants du déroulement des opérations et de règlement. Le système de paiement est interactif c.à.d. que les banques participantes peuvent intervenir dans le cours du traitement des ordres, les membres de la chambre de compensation gèrent leur trésorerie en approvisionnant leur compte de clearing.

2.2.3. Le traitement des informations

Le rôle de la chambre de compensation est de rassembler les ordres, de calculer les soldes puis de les communiquer à ses membres (participants et la banque centrale) à la fin de règlement.

Le centre de traitement retransmet à toutes les compensées du système de paiement les informations qui leur sont nécessaires. Les banques participantes sont tenues informées de leur situation de trésorerie en fonction des ordres de paiement émis (out going) et des ordres de paiement qui doivent être portés au débit de l'un et au crédit de l'autre.

Si l'ordre de paiement est émis par un des clients de la banque de compensation en faveur de l'autre client, le règlement prend la forme d'un virement de compte à compte dans ses livres et sa situation de trésorerie est inchangée. Si le paiement est en faveur d'un client de l'autre banque, le règlement se fait sous forme de virement d'un compte à l'autre dans les livres de la banque centrale. Le recours à la banque centrale est le seul moyen de s'assurer que le règlement est finalisé.

Si le finalisme est en monnaie centrale, le marché monétaire est limité au marché banque centrale alimenté par les balances disponibles des banques de compensation au tour de la banque centrale (complété) le cas échéant des facilités de crédit consenties par les banques centrales.

Alors un système de paiement s'inscrit dans un contexte politique, juridique économique, technologique, bancaire et réglementaire. Chaque système de paiement doit être compatible avec toutes les infrastructures disponibles (le réseau de communication et le

¹⁶ Ibid.

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

degré d'informatisation du réseau bancaire). Les banques centrales et les banques internationale i.e. la BRI se sont beaucoup investis dans le développement et dans l'amélioration du système de paiement, particulièrement dans le domaine de sécurité.

Section 3 : Le mode de fonctionnement et les normes applicables au système de paiement

3.1. Les normes applicables au système de paiement

L'une des missions fondamentales du Système européen de banques centrales (SEBC) est de « promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement », c'est-à-dire de veiller à leur efficacité et leur sécurité. Pour remplir cette mission statutaire, des normes minimales visant à assurer un niveau de protection satisfaisant des systèmes de paiement contre les risques ont été définies. En particulier, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a adopté, en janvier 2001, les Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique¹⁷ (SPIS) en tant que partie intégrante des normes minimales communes définies dans le cadre de sa politique de surveillance. Ces principes s'appliquent dans leur intégralité aux systèmes de paiement de montant élevé, mais également aux systèmes de paiement de masse présentant une importance systémique comme le SIT.

Dans le cadre de la mission précitée, la Banque de France veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement, mission qui lui a été confiée par le législateur dans le cadre de l'article L. 141-4 du Code monétaire et financier. Elle s'assure, à ce titre, que les systèmes dont elle exerce la surveillance respectent les normes de prévention des risques.

La surveillance des systèmes de paiement par la Banque de France Dans l'exercice de ses missions de surveillance, la Banque de France poursuit trois objectifs principaux :

- elle veille à ce que l'organisation et les règles de fonctionnement des systèmes de paiement soient telles qu'ils ne puissent pas être un facteur de déclenchement ou de propagation du risque systémique ;
- elle vise à assurer l'efficacité des systèmes de paiement, qui est essentielle au bon fonctionnement des marchés financiers et de l'économie dans son ensemble ;

¹⁷ Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique (Core principles for systemically important systems), rapport du groupe de travail sur les principes et pratiques applicables aux systèmes de paiement, disponible sur le site Internet de la BRI (www.bis.org)

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

– elle vise à garantir la sécurité des instruments de paiement, indispensable au maintien de la confiance des utilisateurs dans la monnaie scripturale.

La surveillance qu'exerce la Banque de France à l'égard du SIT comprend la définition de principes et de normes pour sa conception et son fonctionnement, la vérification de leur mise en œuvre et la surveillance des conditions effectives de fonctionnement et d'utilisation. Dans ce cadre, la Banque de France participe au bureau du GSIT. Elle fait valoir son point de vue sur les orientations envisagées et peut, le cas échéant, s'y opposer si elle estime que celles-ci vont à l'encontre des normes ou des principes de sécurité qu'elle a mission de faire respecter.

3.2 Le mode de fonctionnement

3.2.1 Paiement direct au commerçant

Dans un système de paiement direct au commerçant, le client transmet les coordonnées de son compte au marchand. Dans une configuration classique, le marchand peut avoir recours aux mécanismes rodés, comme les avis de prélèvement ou les ordres de paiement.

D'ailleurs, certains systèmes de paiement électronique, CyberCash par exemple, sont capables de traiter ces procédures classiques. Si un client désire effectuer un paiement à partir de son ordinateur en utilisant un porte-monnaie ou une carte bancaire, une passerelle de paiement doit intervenir pour garantir l'étanchéité du réseau bancaire par rapport au trafic Internet. La passerelle reçoit la requête du client avant de s'adresser aux serveurs bancaires d'authentification et d'autorisation, de façon que le fonctionnement soit complètement transparent du point de vue des circuits bancaires. Ainsi l'opérateur de la passerelle est-il appelé à jouer le rôle de tiers de confiance et de notaire. Ce rôle de passerelle de paiement est la plaque tournante de CyberCash, de (feu) First Virtual et de SET.

L'opérateur de la passerelle peut prétendre au rôle de l'opérateur de chargement à condition qu'il soit habilité par un établissement de crédit. Dans ce cas, la passerelle assume un rôle supplémentaire comme agent de change et peut accepter les paiements dans la devise du client tout en reversant au commerçant les fonds dans la devise que celui-ci désire.

Le foisonnement des projets de porte-monnaie électronique à travers le monde est le signe d'un bouillonnement intellectuel et d'intérêts commerciaux concrets. Ces

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

projets déboucheront sur des produits incompatibles. Dans un futur proche, non seulement aucun produit ne paraît capable de prendre en charge l'ensemble des paiements s'étalant des gros montants jusqu'aux petites sommes, mais il est peu probable qu'un seul système de paiement réussisse à s'imposer même dans une seule catégorie de paiement ou dans un segment du marché. Du reste, le problème des taux de change entre différentes devises reste posé surtout pour les petits paiements sur l'Internet. Par conséquent, le client risque de devoir alimenter plusieurs porte-monnaie avec des devises différentes pour consulter les services de plusieurs pays, ce qui finira par lui coûter cher.

Les commerçants demandent une interface de paiement unique indépendamment des détails sous-jacents. Ce qu'ils recherchent c'est un moyen d'acquitter les commandes sans distinction géographique et d'accepter les divers moyens de paiement tout en réduisant au minimum leurs frais de traitement. L'inconvénient du paiement direct est que le porteur et le commerçant doivent se mettre d'accord au préalable sur tous les détails du protocole, ce qui ne facilite pas les échanges ouverts et spontanés et demande une adaptation du parc informatique du commerçant aux différents protocoles de paiement. Le paiement via un intermédiaire permet d'éviter ces désavantages.

3.2.2 Paiement indirect au commerçant

La fonction d'un intermédiaire de paiement dans les circuits du commerce électronique est de masquer aux intervenants les différences entre les divers porte-monnaie et de leur éviter le casse-tête des logiciels dédiés à des systèmes de paiement spécifiques.

Le fonctionnement repose sur une inscription préalable du client auprès de l'intermédiaire. En vertu de la procuration signée électroniquement par le client, l'intermédiaire se charge d'effectuer le paiement. Il y a au moins deux possibilités selon que le paiement se fait par carte bancaire ou porte-monnaie électronique dans un cas, ou par porte-monnaie virtuel dans l'autre :

- Pour les paiements par carte bancaire ou par porte-monnaie, dans le cas le plus typique, l'intermédiaire est le seul à détenir les coordonnées de paiement du client qu'il a préalablement reçues par un canal sécurisé. L'intermédiaire pourra donc demander aux circuits bancaires de débiter le client pour ses achats et de créditer les différents fournisseurs des sommes de leur vente. Le porteur de la carte utilise un identifiant

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

(éventuellement chiffré par une clé secrète) pour se signaler à l'intermédiaire. Les compensations peuvent se faire au fur et à mesure, mais aussi, surtout dans le cas des petits montants, par une facture globale périodique regroupant les transactions individuelles.

- Pour les paiements par porte-monnaie virtuel, comme il a déjà été indiqué, l'intermédiaire ouvre dans sa propre banque, des sous-comptes pour les clients et les marchands qui souscrivent à son service. Le sous-compte client est alimenté sur ordre du client par prélèvement bancaire, par carte bancaire ou par tout autre moyen de paiement classique. Ce sous-compte prépayé est le porte-monnaie virtuel du client. Il sera débité au profit du sous-compte du marchand (« la caisse virtuelle») à chaque transaction. L'intermédiaire accumule les sommes au nom du marchand et, à travers les circuits bancaires, lui verse périodiquement le solde des transactions effectuées, moyennant un pourcentage sur le chiffre d'affaires.

Outre la fonction d'intermédiaire de paiement, le même opérateur peut ajouter d'autres fonctions : il peut se charger de la gestion d'une galerie marchande virtuelle et de la facturation et du recouvrement pour le compte des fournisseurs. Il peut aussi offrir au commerçant la gestion d'un large éventail de systèmes de paiement ou la gestion du commerce transfrontalier (taux de change, conversions de prix, règlement des taxes transfrontalières, du transport et de la livraison des biens physiques, etc.). Ces rôles sont souvent complémentaires, surtout dans le cadre d'activités planétaires, puisque la fonction d'une galerie commerciale est de regrouper sous une même enseigne de nombreuses petites boutiques et de les aider à attirer une clientèle plus large. Les galeries marchandes ont donc intérêt à proposer une large gamme de moyens de paiement.

On peut imaginer d'autres fonctions administratives. Par exemple, le transfert de données fiscales et comptables (TDFC), procédure établie en France en 1992 pour le transfert électronique des tableaux annexes de la déclaration de résultats d'entreprise, emploie des intermédiaires, appelés « organismes relais » [GRA 97]. Ceux-ci sont des prestataires techniques habilités par la Direction générale des impôts (DGI) et mandatés par le contribuable pour transmettre ses documents à l'administration fiscale. Chaque intermédiaire identifie et certifie ses clients adhérents et les habilite à signer les documents électroniques selon l'algorithme de chiffrement symétrique DES (Data Encryption Standard). L'empreinte du document et la clé symétrique sont ensuite chiffrées à l'aide de la clé publique de la DGI selon l'algorithme RSA de cryptographie à clé publique ; le tout est alors envoyé par messagerie électronique X.400.

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement

CONCLUSION

Un bon fonctionnement des systèmes de paiements est un bon indicateur d'une économie, en particulier, dans un contexte d'économie de marché. L'évolution technologique a radicalement bouleversé les relations économiques nationales et internationales. Ils influencent la rapidité des transactions entre les agents économiques, La monnaie n'est plus un instrument d'échange, mais une simple donnée dans un système d'information et la banque n'est plus une banque, mais une simple société de service chargée d'assurer le traitement des données collectées à l'occasion des transactions.

Chapitre II

Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Introduction

Le système de paiement est un élément constitutif de toutes les sociétés ; en facilitant le paiement des biens et des services.

Le choix de ces systèmes est un facteur qui dans les échanges internationaux peut avoir une incidence sur la compétitivité d'un pays. Ces dernières années, l'évolution des systèmes de paiement a soulevé la question du choix des mécanismes de transferts des fonds entre les pays Africains et avec le reste de monde.

Les nouveaux systèmes de paiement sont apparus, du fait du développement de l'électronique et nouvelle technologie dans le système bancaire. Ces nouveaux systèmes de paiement ont apportés une très nette amélioration de l'efficacité et de la rapidité du traitement des opérations de règlementation de paiements aux seins des banques.

Mais l'introduction des nouvelles technologies ont des effets contradictoires. Elle est le cœur des risques interbancaires systémiques (Le risque opérationnel) que la communauté bancaire et les autorités de tutelle savent traiter, et d'autres cas sont à la fois plus difficiles à appréhender.

Alors dans ce cas, on a divisé ce chapitre en trois sections comme suite :

Section 1 : L'évolution des systèmes de paiement en Afrique.

Section 2 : L'évolution de système de paiement en Algérie et en l'Ouganda.

Section 3 : Les risques liés aux systèmes de paiement bancaire Africains.

Section 1 : L'évolution des systèmes de paiement en Afrique

Rappeler au chapitre préliminaire, Le système de paiement est le mécanisme qui permet de transférer les fonds, assure la compensation et le règlement des ordres de paiement.

Historiquement, la monnaie prenait la forme des différents supports ; métallique, papiers et puis elle a devenue premièrement la dématérialisation dans la quelle les établissements bancaire ont généralement pris une position dominante dans le paiement. Ces derniers sont traités et transférés via aux systèmes de paiement.

Un système de paiement comprend une série d'instruments de procédures bancaires et Particulièrement de système de transfert des fonds interbancaires qui assurent la circulation de la monnaie.

Dans un système de paiement bancaire normale, on remarquera qu'une opération de paiement suppose que les deux parties de la transaction se sont accordées non seulement

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

sur le mode de paiement mais aussi sur le tiers payeur , c'est-à-dire que l'organisme chargé du paiement, sur lequel est tiré le titre de paiement par la monnaie de la banque centrale ou en monnaie de banque commerciales.

L'instrument et l'ordre de paiements peuvent être joints (chèque) et disjoints¹(virements) donc la banque doit transférer le contenu de l'instrument sur un autre support, qui donne lieu à l'innovation. Ainsi un système de paiement est ensemble dont les parties sont interdépendantes mais dont le tout existent indépendamment des parties. Les systèmes de paiement bancaire Africains ont connu d'importantes mutations au cours des années précédent ainsi poussent les autres du secteur à adopter des stratégies de développement reposant en particulier sur la diversification de la clientèle et des produits .Malgré sa vitalité, le secteur doit relever de nouveaux défis pour continuer à appuyer le développement du continent Afrique.

Alors l'object de cette section est de nous explique comment le système bancaire Africain a évolué jusqu'a à l'heure actuelle :

1.1. Le système de paiement Africain dans les Années coloniaux

Avant la colonisation des pays Africain, il y'avait quelques pays Africains qui a réalisé une mutation important dans la vie économie et social. Les Africains ont évolue les différents moyens de change qu'ils peuvent utilisent dans le commerce national et international.

Les peuples de l'Afrique subsaharienne, et notamment ceux qui commerçaient avec le Nord, étaient habitués aux pièces de monnaie et au système bancaire bien avant l'époque coloniale. Les Africains de cette région utilisaient des pièces d'or, d'argent et de bronze venues du Nord, mais aussi des « monnaies primitives » (sel, fer, cuivre, élevage et esclaves) dont la plus connue est sans doute le cauri d'Afrique de l'Ouest : les cauris, petits coquillages, étaient transportables, durables, difficiles à imiter et rares en Afrique de l'Ouest. Ils ont donc été facilement acceptés dans la région comme moyen de paiement, unité de valeur et de compte à partir du VIIIème siècle. Leur utilisation a même persisté dans certaines régions pour les générations suivantes. Bien que les cauris aient été parfaitement adaptés comme monnaie, il y eut une inflation de 1600 à 1900 ; tout d'abord, parce que les Européens en importaient de grandes quantités en provenance de l'océan

¹ RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement », ECONOICA, paris, 2015.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Indien ; ensuite, parce que les gouvernements européens reconnaissaient principalement leurs propres monnaies.

Durant les années coloniaux, les systèmes de paiement Africains été contrôlé par des Autorités coloniaux ; tous les banques ont été contrôlé par les pays coloniale.

La plupart de ces banques privées avaient leurs sièges en Europe. Au début, en dehors du monopole sur l'émission des billets, elles avaient aussi le monopole des activités commerciales, que ce soit légalement ou de facto. Les banques les plus importantes de l'époque étaient la Banque de l'Algérie (plus tard, la Banque de l'Algérie et de la Tunisie) ; la Banque du Sénégal (plus tard, la Banque de l'Afrique-Occidentale) pour les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest et du Centre ; la Banco nacional ultramarino pour les colonies portugaises – Angola, Mozambique, Cap-Vert, São Tomé et Príncipe ; la Banque du Congo belge pour les colonies belges – Congo, Rwanda et Burundi. ¹¹Le système bancaire avait existé en Afrique avant l'arrivée des banques coloniales, mais ces banques étaient des partenariats dans lesquels les propriétaires étaient également les dirigeants. Les banques basées en Europe et installées en Afrique dans les années 1800 et au début de 1900 ainsi que les banques locales influencées par un modèle européen étaient des sociétés dans lesquelles les actionnaires, parfois plusieurs milliers, n'étaient pas forcément les dirigeants. Mais, dans la mesure où elles se limitaient à leur empire colonial, la plupart de ces banques n'étaient pas des multinationales comme on l'entend aujourd'hui.

Les monnaies coloniales encourageaient l'intégration économique avec la puissance de tutelle, et, dans une moindre mesure, avec le reste du monde. Les colonies portugaises, françaises et anglaises avaient des contacts commerciaux et financiers très importants entre elles, plus particulièrement entre l'Inde et l'Afrique de l'Est et entre l'Afrique du Sud et ses voisins. Un Nigérian qui utilisait une livre ouest-africaine utilisait une version de la livre existant en Grande-Bretagne, en Afrique du Sud, en Australie ou à la Jamaïque.

Les systèmes bancaires coloniaux, à cause de leurs liens privilégiés avec l'Europe, facilitaient les mouvements de capitaux. De plus, avant la Première Guerre mondiale, les monnaies des pouvoirs coloniaux avaient des taux de change rigides entre elles sous l'étalon-or ou l'étalon-argent ; sous l'étalon-or, entre 1926 et 1931, ainsi que sous le système de Bretton Woods, de 1945 à 1973. Le succès de ces différents accords variait, mais tous ont permis une forme d'intégration monétaire mondiale.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

En imposant leur monnaie, leur système bancaire, et d'autres types de régulation économique dans les frontières arbitraires qu'ils avaient données à l'Afrique, les pouvoirs coloniaux ont en partie empêché l'intégration économique à l'intérieur du continent. Mais, en même temps, une intégration économique de l'Afrique avec l'Europe et le reste du monde a été possible.

Les systèmes monétaires et bancaires de l'époque coloniale ont été beaucoup critiqués quant à leur capacité à assurer la croissance, mais on peut considérer aujourd'hui qu'ils ont eu de meilleurs résultats que les systèmes actuels.

Les monnaies coloniales, à l'exception de quelques-unes, sont parvenues à préserver des taux de change rigides avec leurs monnaies de référence. ¹⁴En Sierra Leone, brièvement, et en Angola (Sousa, 1969 ; Cox-George, 1964 : 97), la monnaie fut dévaluée par rapport à la monnaie coloniale. Le cas de l'île Maurice a déjà été vu. À la Réunion, la banque locale eut des problèmes parce qu'elle était considérée comme une institution d'assistance plutôt qu'une institution commerciale (Neurisse, 1987 : 22). En revanche, après la Seconde Guerre mondiale, les colonies françaises au sud du Sahara connurent moins de dégâts que la France, car elles n'avaient subi ni invasion ni destructions massives. Pendant cette période, les monnaies des puissances coloniales européennes avaient eu un taux de change rigide avec l'or. Avant la Première Guerre mondiale, le statut des monnaies coloniales était ambigu : fallait-il les indexer sur l'or, directement, ou sur leurs monnaies de référence ? Les politiques de guerre statuèrent sur l'indexation sur les monnaies de référence. Les taux de change fixes eurent donc pour conséquence de lier l'inflation européenne et l'inflation africaine – en particulier au moment des dévaluations successives après et pendant les deux guerres mondiales.

1.2. L'évolution de nouvelle technologie dans le système de paiement Africain

Les systèmes bancaires africains ont connu d'importantes mutations au cours des années décennies, à l'heure actuelle. L'apparition des groupes africains et le climat de concurrence accrue poussent les acteurs de la clientèle et des produits du secteur à adopter des stratégies de développement reposant en particulier sur la diversifications des dernières malgré sa vitalité, le secteur doit relever de nouveaux défis pour continuer à appuyer le développement du continent.

L'informatisation croissante des moyens de paiement, liée à la dématérialisation des échanges électroniques, l'internationalisation des marchés, les innovations technologiques,

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

la multiplicité des techniques de paiements bancaires à distance soulève de nombreux enjeux c'est ainsi que, pour mieux s'insérer dans cette nouvelle économie et lutter contre la pauvreté, par rapport les États membres de L'UEMOA, ils ont pris conscience des enjeux et de ²l'importance de la modernisation des systèmes actuels. Cette reconnaissance fût matérialisée par l'initiation, en mars 1999 d'un projet d'envergure régionale visant à la modernisation des systèmes de paiement dans le huit pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine³ (UEMOA). Cette réforme des systèmes de paiement s'inscrit dans le cadre général de l'approfondissement du système financier, l'amélioration du cadre de la politique monétaire et l'accélération du processus d'intégration économique régionale.

C'est pourquoi la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a initié un important projet de modernisation des systèmes de paiement des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA). La mise en œuvre de ce projet requiert la mise en place d'une nouvelle structure dont la sécurité technique doit aller de pair avec sa sécurité juridique au plan légal réglementaire et conventionnel. La réponse aux multiples exigences de sécurité nécessite la modernisation du cadre juridique actuel par l'adoption de nouveaux textes plus appropriés, l'abrogation des textes inadéquats ou l'amélioration des textes insuffisants. Il faut noter que malgré une surliquidité dans certaines banques de la zone UEMOA, des contraintes macroéconomiques, microéconomiques rendent difficile l'accès aux financements bancaires.

Le nouveau dispositif portant réforme des systèmes et moyens de paiement et du financement doit, par conséquent être complété par des mesures pertinentes tendant à inciter les entreprises et les particuliers à utiliser les nouveaux moyens et procédés de paiement et améliorer ainsi le taux de bancarisation au sein de l'espace UEMOA.

1.3. Les enjeux des nouveaux systèmes de paiement

Longtemps négligés par les patriciens des banques comme les théoriciens de la monnaie, les systèmes de paiement sont aujourd'hui au cœur du dispositif économique c'est à dire que la centralisation de paiement et des stratégies bancaires (le control des ⁴flux monétaires), les autorités de tutelles control, supervisent des flux monétaires et gèrent des risques en milieu de tous les banque en Afrique.

² <http://www.dzf.net> consulté le 2016-06-12.

³ Documents « Étude économique de l'OCED : Afrique de Sud » Edition 2015

⁴ RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement », ECONOMICA, paris ,2005.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

1.3.1. Paiement par Chèque

Historiquement le chèque a joué un rôle moteur dans le développement des techniques bancaires. Comme l'émission de billets de banque était réservée aux banques Centrales, les banques commerciales ont développé les activités de dépôt et les services de paiement par chèque.

Techniquement, le chèque est faiblement automatisable. L'insertion bande magnétique préenregistrant les informations disponibles i.e. (le numéro de compte du client et le code IBAN de la banque) et l'utilisation de lecture optique peuvent concurrencer les instruments de paiement incorporant les technologies les plus récentes. Le chèque est un moyen de paiement vulnérable de : perte, vol, contrefaçon, falsification, provision insuffisante, mais commercialement ; le chèque bénéficie de la simplicité d'émission et des habitudes acquises donc alors c'est un moyen universel mais coûteux. A ce jour, le chèque reste un moyen de paiement très apprécié pour les dépenses fixes, il est valable dans de très nombreux commerces et il permet de conserver une trace de ses achats, ce qui est un atout pour la gestion régulière des comptes. En fin, il présente le grand avantage d'être gratuit, et aussi bien dans son utilisation que pour l'obtention de chèquiers auprès de sa banque. La somme indiquée sur le chèque est bloquée sur le compte de l'émetteur pendant 8 jours.

1.3.2. Paiement par cartes

Le paiement par cartes en Afrique a commencé par l'utilisation des cartes de retraits bancaires (les cartes de banques), après les cartes de paiement et puis les cartes internationales.

L'utilisation des cartes de paiement expose l'utilisateur à être tracé dans ses achats, ce qui peut être utilisé pour des logiques commerciales ou de surveillance politique.

Le pistage est facilité par la mise en place de cartes équipées pour le paiement sans contact qui permettent l'interrogation par des terminaux, proches (10 cm) mais qui peuvent être portatifs, sans que le possesseur de la carte en ait conscience. Les données des dossiers passagers (PNR), fournies lors des transports (notamment aériens) comportent le plus souvent des données sur les cartes de paiement.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

1.3.3. Les opérations de télépaiement (mobile banking)

Le télépaiement regroupe l'ensemble des transactions réalisées à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication tel que l'internet (paiement en ligne), le téléphone fixe, le téléphone mobile, porte monnaie électronique (PME)...etc.

Les paiements par téléphone portable (mobile banking) en Afrique sont récents, apparus avec un succès d'abord mitigé dans quelques pays au début des années 2000, ce mode de paiement s'est surtout développé à partir de 2007 en Ouganda. Avec son produit M'Pesa - M comme mobile et Pesa comme monnaie en swahili.

Cette explosion repose sur plusieurs facteurs. Le premier est bien sûr le succès extraordinaire du téléphone mobile sur le continent africain. Démarré dans la décennie 1990, il a vite permis de rattraper le retard existant en matière de lignes téléphoniques fixes. Avec des taux de couverture désormais proches de ceux des pays du Nord, il met en œuvre toutes les révolutions technologiques avec un bref décalage sur les nations les plus développées. En 2014, près de 700 millions d'Africains ont un téléphone mobile, soit plus de 60 % de la population, et les licences 4G sont en train d'apparaître dans quelques pays.

Grâce à sa simplicité d'usage, à la forte baisse des coûts, à sa généralisation très rapide, le "mobile" a véritablement bouleversé le mode de vie des populations, même pour les plus bas revenus ou les habitants des zones les plus isolées. La seconde raison est celle du grand retard des systèmes bancaires pour l'élargissement de leur base de clientèle de particuliers⁵.

Leur intérêt pour ce public, en particulier dans l'espace francophone, n'a en effet commencé qu'avec l'avènement des banques privées africaines qui a suivi le cataclysme bancaire des années 1980. L'effort d'ajustement des réseaux et des produits aux besoins des particuliers s'est alors progressivement renforcé, mais le retard est tel qu'il prendra des années avant d'être résorbé.

Ainsi, dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), le taux de bancarisation a probablement doublé dans les dix dernières années, mais ne s'élève encore qu'aux environs de 10 %. La troisième raison résulte des nouvelles stratégies qui s'imposent aux groupes de télécommunications. Les taux de pénétration déjà atteints et la concurrence accrue amènent un ralentissement des taux de progression.

⁵ <http://www.colombes-habitat-public.fr>.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Il faut donc chercher à fidéliser la clientèle acquise, notamment en diversifiant les services offerts comme le permettent des technologies en constante amélioration. Le paiement par téléphone mobile est donc un relais idéal de croissance en Afrique par suite des lacunes des systèmes bancaires traditionnels.

- **Les inconvénients de télépaiement (mobile banking)**

- L'insécurité et le problème de l'incertitude est un risque semble le système de télépaiement.
- Problème des réseaux et de connexion ainsi l'incertitude.

Presque dans tous les pays Africains, ils ont adopté le système de télépaiement, les individus peuvent payer pour l'électricité, l'eau, le gaz, et même pour le virement des déteints et transferts des fonds dans une banque à l'autre banque. Les banques dans quelques pays ont développé une technologie de télépaiement où ses clients peuvent faire les versements directement par téléphone sans aller au lieu des banques. Les clients de banques peuvent aussi consulter ses soldes par téléphone est les banques peuvent communiquer directement avec ses chers clients par rapport aux soldes et toutes les informations très importantes sans perdre le temps. Donc dans la sphère bancaire le système de télépaiement est le futur système bancaire.

Section 2 : Evolution de système de paiement en Algérie et l'Ouganda

2.1. Cas de l'Algérie

L'Algérie s'est engagée depuis plus d'une décennie dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché.

Ces réformes économiques ont engendré de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux moyens de paiement (cartes bancaire) a été mis en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de Monétique.

L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. En effet deux distributeurs de billet installés en 1975 ont été opérationnels pendant une très courte durée.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa International à puce aux normes EMV.⁶
- La BADR qui est équipée d'une solution monétique qui permet, la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.
- La BEA qui prend en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence.
- Algérie poste occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émises et le parc DAB de son réseau.

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes. C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé de la mise en place du projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens.

Ainsi est née la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique), l'opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestique.

Le premier projet national portant sur la monétique a été lancé en 1996 sous la responsabilité de la SATIM. Il s'agit de lancement d'un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. Dès 1997, SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir des DAB (Distributeurs Automatiques de Billets de banque) en mettant en place un réseau monétique interbancaire (RMI).

⁶ Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2006.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Dans ce cadre, SATIM assure les fonctions de connexion des DAB, d'exploitation et la gestion technique du réseau monétique.

SATIM, Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique, est :

- Une filiale de 08 Banques Algériennes : (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA), créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire.
- L'opérateur monétique interbancaire en Algérie, pour les cartes domestiques et dans un futur proche, internationales.
- L'un des instruments techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de promotion des moyens de paiement par carte.
- SATIM réuni 17 adhérents dans son réseau monétique interbancaire (16 Banques dont 07 banques publiques et 09 banques privées ainsi que Algérie Poste).

➤ Ses missions se résument en :

- Promouvoir les moyens de paiement électronique ;
- Développer la monétique interbancaire ;
- Accompagner les banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- Prendre en charge et gérer les infrastructures et les aspects techniques ;
- Participer à la définition des normes, des règles techniques, des règles de gestion et de tarification des produits monétiques ;
- Personnaliser les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces ;
- En phase d'obtenir le statut de membre auprès des systèmes internationaux de paiement et de retrait par la carte en qualité de centre de traitement communautaire pour les banques en Algérie et centre de personnalisation des cartes internationales.

➤ **L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chéquiers : cas de l'Algérie Entre l'Année 2005 et 2013**

La monétique en Algérie s'est beaucoup développée ces dernières années, le tableau suivant, contient quelques chiffres sur son évolution de l'année 2008 à 2013.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Tableau n° 2: L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chèquiers : cas de l'Algérie Entre l'Année 2008 et 2013

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de transactions effectuées par carte	1 914 459	2 615 168	3 765 580	6 446 974	5 082 848	2 918 269
Nombre de Transaction de Retrait		2 615 168	3 765 579	5 718 663	4 582 279	2 656 365
Nombre DAB	544	572	636	647	543	534
Taux de Disponibilité des DAB		84,69%	83,01%	84,31%	86,83%	86,83%
Nombre de Transactions de Paiement		1 450	1 805	5 906	7 729	4 574
Nombre TPE	1 984	2 639	2 946	3 047	2 965	2 904
Nombre de Demandes de solde			306 707	722 405	492 840	257 330
Nombre de Cartes en circulation	339 374	569 558	783 311	850 008	1 178 243	1 287 330
Nombre de Cartes de retrait en circulation		32 346	83 611	142 154	267 259	239 227
Nombre de Cartes ayant effectué des				196 794	133 380	94 268

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

transactions						
Nombre de Chéquiers de 25 Formules confectionnés		253176	251220	416552	424084	226364

Source : A partir des Documents publiés par La Direction du Système d'Informations – SATIM-

- Les analyses effectuées sur le tableau précédent révèlent ce qui suit :
- Le nombre total de transactions effectuées par carte est de 2 918 269, ce chiffre à augmenter de 288,59 fois au cours de huit dernières années (Entre l'Année 2005 et 2013).
 - Le nombre de Transactions de Retrait est de 2 656 365, ce chiffre à évoluer de 1,57 % (Entre l'Année 2009 et 2013) ; malgré que le réseau de DAB couvre 86,83% du marché bancaire algérien, cela nous amène à conclure que le nombre de transactions de retrait effectués représente une quantité négligeable par rapport aux capacités disponibles.
 - Le nombre de Transactions de Paiement est de 4 574, ce chiffre à évoluer de 215,44 % (Entre l'Année 2009 et 2013) ; Et cela s'explique par la grande disponibilité du réseau TPE qui est de 2 904. Cela reste très insuffisant pour développer ce marché d'autant que des potentialités existantes.
 - Le nombre de cartes en circulation est de 135 055, ce chiffre à évoluer de 38,61% durant les deux dernières années ; mais le nombre exacte de carte ayant effectué des transactions s'est réduit de 29,32%, cela nous amène à conclure qu'il y a un nombre non négligeable de citoyens qui possèdent des cartes monétiques mais ne les utilisent pas.
 - Le nombre Total des chéquiers est de 732 204, l'évolution de ce chiffre s'est réduit de 44,83%, cela représente un bon signe qui montre que les citoyen change de comportement envers l'utilisation des chèques, alors on est en état de passage vers l'utilisation de la monétique.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Selon les responsables de la SATIM Algérie, les contraintes majeures au développement de la monétique en Algérie sont ⁷:

- L'absence d'un système d'information centralisé dans la plupart des banques ; c'est-à-dire l'absence d'un système informatique centralisé au niveau de chaque établissement bancaire, permettant d'avoir les soldes des porteurs en temps réel ou tout au moins à J+1 ;
- l'absence d'offres commerciales autour de la carte et du TPE ;
- l'absence de démarche marketing;
- l'incapacité de beaucoup de banques adhérant au réseau monétique interbancaire à fournir un solde en temps réel ;
- Taxes dissuasives, frilosité des commerçants ;
- Direction monétique inexistante ou sans pouvoir de décision dans quelque établissement ;
- Désintéressement des Directions des Réseaux pour la monétique ;
- Énorme décalage entre Direction centrales et Agences ;
- Agences démunies face à la monétique

Peu de respect des procédures

2.2. Cas de l'Ouganda

Le système de paiement Ougandaise est contrôlé par la banque centrale (The Bank of Uganda) qui est responsable de toutes les activités des banques commerciales.

Le système de paiement a passé à l'évolution du chèque, au paiement par carte (ATM cards), et a la fin au télépaiement (mobile money), qui est le nouveau système de paiement.

a) Argent liquide

Ceci est le système de paiement le plus répandu en Ouganda, surtout pour les transactions de vente au détail. Près de 75% - 85% des transactions de vente au détail sont effectués avec de l'argent. Toutes les institutions financières en Ouganda soutiennent le traitement des transactions en espèces.

⁷ Document interne SATIM Alger2014

b) Chèques

Actuellement, les montants inscrits sur les chèques sont limités à une valeur maximale de Million UGX 20 par transaction pour l'échange physique des instruments par les banques commerciales dans la chambre de compensation et le règlement des opérations de contrôle sur une base quotidienne.

A compter du 1^{er} Juillet 2009, the Bank of Uganda et les banques commerciales mis en œuvre une compensation locale des postes libellés en devises étrangères. Par conséquent, la compensation locale des contrôles et TEF ont également été plafonnés à l'équivalent de millions UGX 20. À l'heure actuelle, il y a 23 institutions financières participant à la Banque de l'Ouganda Clearing House avec un cycle de compensation moyenne de trois⁸ jours ouvrables.

c) Système de compensation électronique (ECS)

Les transferts de crédit sont principalement utilisés par les clients du gouvernement et des entreprises pour transférer le paiement des salaires sur le compte des employés / bénéficiaire. Les instructions de paiement à l'aide de ce canal ont ramassé à la fois des volumes et des valeurs surtout après le plafonnement des chèques aux millions UGX 20 (uganda shillings) en Juillet 2007, résultant dans le gouvernement arrêtant l'émission de chèques à ses fournisseurs et ses employés en faveur de TEF.⁹

d) Paiement par cartes

La CIB est connu par le logo ATM card en Ouganda. Les cartes sont plus utilisées pour retirer l'argent, consulter les soldes et pour versement. Les machines de paiement sont installées par toutes les agences bancaires. Il y a un vaste réseau de distributeurs automatiques de billets qui vous donnera de l'argent et à de meilleurs taux que des bureaux de changements. Standard Chartered est le meilleur par tous. Plusieurs machines ATM prennent maintenant des cartes avec un logo Mastercard. L'ensemble utilise les cartes visa. Donc, si vous êtes en fonction de votre carte Master, ATM ou de crédit, cela peut être un problème, sauf si vous utilisez Orient Bank ou Banque Barclay dans le pays pour une taxe. La taxe est¹⁰ également basée à la banque, peut facturer, et au ATMS Barclays ; il vous

⁸ International Monetary Fund, "Uganda: Financial System Stability Assessment, Including Reports on the Observance of Standards and Codes on the Following Topics: Monetary and Financial Policy Transparency, Banking Supervision, Securities Regulation, and Payment Systems," 2003.

⁹ https://www.bou.or.ug/bou/payment_systems/Current_Payment_Systems.html

¹⁰ <http://www.tripadvice.CO.UK> consulté le 04-05-2016

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

informe sur la taxe et vous demande de confirmer que vous comprenez les frais seront déduits avant qu'il ne mets hors de l'argent.

Le coût d'utilisation des cartes est très élevé à l'heure actuelle. Chaque opérations coûte 1500shillings par contre en Algérie chaque opérations coûte 29 DA.

En Ouganda, l'Object de la mise en ouvre d'un système électronique été pour améliorer l'efficacité des systèmes de paiement publique. Les systèmes de paiement constituent une partie importante du processus d'exécution du budget.

e) Le télépaiement

Développé en 2007 par la BOU (the Banque Of Uganda), le système de télépaiement est la plus utilisé en Ouganda à l'heure actuelle. Les services de télépaiement sont disponibles par tous et les agents économiques peuvent payer pour leur facture d'électricité, l'eau, gaz etc. Il peut être utilisé pour versement au compte bancaire et cela est fait directe du portable au compte bancaire sans déplacement.

Le système de télépaiement est contrôlé par plusieurs entreprises de télécommunication installé en Ouganda. Les plus connus et utilisés sont : MTN Uganda, Airtel Uganda, Uganda télécometc.

En Juillet 2007, l'Ouganda a commencé à utiliser l'EFT pour les paiements de transferts de ¹¹tous les fournisseurs de Biens et services par créditer leur compte directement par le biais du système bancaire. EFT a été étendue à l'ensemble des paiements du gouvernement financés pour les ministères et les organismes centraux.

- Ce changement de l'utilisation des contrôles physiques a réalisé trois choses :
 - il a amélioré la sécurité de la Le processus de paiement du que des interventions manuelles ont été réduits et la perte ou la falsification de instruments de paiement de papier de chèques a été éliminée ; il a réduit le coût des opérations particulièrement provenant de l'impression de chèques, il a amélioré l'efficacité de la gestion de trésorerie avec l'élimination d'un vérifieur flot comme la période nécessaire pour transférer des fonds aux bénéficiaires a considérablement réduit.
 - Un risque majeur du système actuel est l'irrévocabilité de l'un des paiements par TEF une fois qu'il a été fait, même si une erreur est survenue pourrait dans ce

¹¹ <https://www.bou.or.ug> consulté le 05-05-2016.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

processus. Contrairement à des pays comme l'Afrique du Sud, le système ougandais actuel n'offre aucune protection contre ces risques.

- Une planification minutieuse a été un facteur essentiel dans la mise en œuvre réussie de l'EFT, de même que près la collaboration entre le ministère des Finances, la Banque de l'Ouganda et les banques commerciales.

Ouganda a passé au paiement par chèque au paiement électronique ainsi l'amélioration du sa système de paiement. Maintenant, même si vous êtes très probablement tenez-le dès

Pour réaliser la mission de développer et de maintenir les systèmes de paiement efficaces, fiables et sécurisées pour l'Ouganda, le paiement et de règlement Département de dans vos mains ou dans votre portefeuille, ne soyez pas trompés. L'avenir de l'argent ne sont pas argent liquide. Nous courons vers une société sans argent liquide initié par notre soif sans fin pour convinience¹².

Le boom du commerce électronique dormir tout le continent africain est la preuve indéniable que confinée gagne toujours. Outre les grands acteurs tels que MTN Ouganda, ces 5 entreprises parient sur ce fait de se positionner comme les pilotes de cette nouvelle économie.¹³

La Banque de l'Ouganda (the Bank of Uganda) est actuellement engagé dans l'exploitation et l'amélioration des systèmes suivants.

Section 3 : Les risques liés aux systèmes de paiement bancaire Africains

L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, face à ces différentes perturbations les banques sont de plus en plus menace par une diversité de risque nuisant à sa position sur le marché financier.

La gestion des risques dans une établissement financier repose sur la préservation de quelques variables financières essentielles telles que sa marge d'intérêt, la valeur financière de ses fonds propres ou son revenu net économique. L'inventaire des risques associés à l'activité bancaire fait état d'une variété des risques considérables. Le risque est l'essence du métier bancaire et la justification de Sa rémunération. Les risque n'ont pas le même impact sur ces différentes variables, chaque d'entre elle permet de satisfaire un Object de gestion particulier.

¹² <http://dignited.com>, companies_changing_mobile-money_transfer_payment consulté le 06-06-2016

¹³ <http://blog.mahindra.com/viva.com/somaliland-where-mobile-money-is-a-part-of-everyday-life-how-do-they-do-it/>

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Au XXVIème siècle, les Fugger disposaient d'équipe d'auditeurs itinérants qui allaient de succursales en succursales vérifier les comptes mais avec le temps, la gestion des risques s'est étendu à de nouveaux champs : risques de marché, risques technologiques, risques systématique.¹⁴ Mais les moyens d'analyse et de contrôle ne se développent pas aussi vite que les nouveaux risques.

a. Définition d'un risque

Le risque est l'essence même de métier bancaire et la justification de sa rémunération. Un risque désigne un danger bien identifié, associé à événements ou une série d'événements parfaitement descriptibles, dont on ne sait pas s'ils se produiront mais dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire dans une situation exposante.

3.1. L'analyse des risques relatifs au système de paiement

Les systèmes de paiement sont particulièrement vulnérables. L'innovation joue un rôle ambigu : d'un côté, les innovations techniques qui ont créé des nouveaux instruments de maîtrise des risques, à l'autre, elles ont créé des nouveaux risques.

Nous allons examiner les risques relatifs aux systèmes de paiement.

Les risques bancaires sont nombreux et divers. Alors dans cette partie de section 3 nous allons aussi nous intéresser à l'énumération de quatre risques dont on va présenter les définitions et les mesures. Les systèmes de paiement distinguent plusieurs types de risques :

3.1.1. Le risque opérationnel

Il n'existe à l'heure actuelle aucune définition universelle du risque opérationnel.

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnes et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Le risque opérationnel peut résulter de l'erreur d'un opérateur, d'un sinistre¹⁵ informatique, de la défaillance du Bank office, d'une fraude etc.

C'est un risque de perte résultant de créances provenant des processus interne inadéquats des défaillances de personne et du système lui-même ou de l'événement externe. Il couvre des erreurs des fraudes, défaillances du système d'information, des

¹⁴ JEAN CLAUDE AUGROS et Michel QUERUEL, Risque de taux d'intérêt et Gestion Bancaire, Paris, 2000.

¹⁵ RAMBURE DOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, Paris, 2005.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

problèmes lié à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, l'inattendue... etc.

Le risque opérationnel est inhérent à tout le système de paiement et processus de traitement de l'opération bancaires, non spécifique aux moyens de paiement. Il est défini aussi comme le risque de pertes inattendus par suite de dysfonctionnements des systèmes informatiques ou des systèmes opérationnel de control internes. Ce risque est pris en compte par les régulateurs à partir de 2007 pour calculer des exigences minimales des fonds propres des banques , en plus des risques de crédit et de marché dans le cadre du dispositif d'adéquation des fonds propres comme expliqué en Bale 2.

Le système de paiement doit garantir la confidentialité et l'intégrité des messages .La confidentialité signifie que les données transmises ne sont accessibles qu'aux personnes concernées par le traitement de ces informations et l'intégrité signifie que le contenu du message ne sera pas ¹⁶détérioré lors de la transmission ou du traitement des données. Les systèmes de paiement sont organisés en réseau : la sécurité du système repose à la fois sur l'opérateur et sur les participants, sur l'organisme centrale de traitement et sur les composants périphériques. La politique des risques doit assurer la fiabilité technique du système, la sécurité des opérations et la continuité des activités. L'inefficacité est aussi un des risque important qui peut se traduit par un cout excessif des services qui aberre la rentabilité.

A cette inefficacité s'ajoute en général une mauvaise qualité des services, qui là encore un facteur de détérioration de l'image de marque de l'établissement.

Le risque opérationnel pour les établissements bancaire est le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'établissement (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée), de son personnel (erreur, malveillance et fraude), des systèmes internes (panne de l'informatique...) ou à des risques externes (inondation, incendie...).

➤ Les composantes du risque opérationnel

Le risque opérationnel se décompose en quatre sous ensembles.

a) le risque lié au système d'information

¹⁶ JEAN CLAUDE AUGROS et MICHEL QUERUEL, Risque de taux d'intérêt et Gestion Bancaire, paris, 2000.

Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains

Ce risque peut être lié à une défaillance matérielle suite à l'indisponibilité soit provisoire ou prolongée des moyens (installations immobilières, matériels, systèmes informatiques ou dispositifs techniques ...) nécessaires à l'accomplissement des transactions habituelles et à l'exercice de l'activité, pannes informatiques résultant d'une défaillance technique ou d'un acte de malveillance ; une panne d'un réseau externe de télétransmission rendant temporairement impossible la transmission d'ordres sur un marché bancaire ou le déblocage d'une position, etc. .

b) le risque lié aux processus

Ce risque est dû au non respect des procédures ; aux erreurs provenant de l'enregistrement des opérations, la saisie, les rapprochements et les confirmations tels que : un double encaissement de chèque, un crédit porté au compte d'un tiers et non du bénéficiaire, le versement du montant d'un crédit avant la prise effective de la garantie prévue, le dépassement des limites et autorisations pour la réalisation d'une opération...etc.

c) le risque lié aux événements extérieurs

Ce risque peut être à l'origine de risque politique, catastrophe naturelle, environnement réglementaire.

d) le risque lié aux personnes

Ce risque est né du fait que les exigences attendues des moyens humains (exigence de compétence et de disponibilité, exigence de déontologie...) ne sont pas satisfaites, peut être lié à l'absentéisme, la fraude, l'incapacité d'assurer la relève sur les postes clés ...

Ce risque peut être involontaire ou naître d'une intention délibérée, résultant souvent d'une intention frauduleuse. Les « erreurs involontaires » sont souvent coûteuses ; leur prévention comme leur détection précoce dépendent de la qualité du personnel, de sa vigilance, comme de ses capacités d'adaptation aux évolutions techniques mais aussi de la technicité des opérations à traiter et de la qualité du matériel et de la logistique utilisés.

Cas au « risque volontaire », il va de la simple inobservation des règles de prudence, du conflit d'intérêts entre opérations pour son propre compte et opérations pour le compte de l'établissement ou du client, jusqu'à la malveillance et la réalisation d'opérations carrément frauduleuses.

3.1.2. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est ou la banque ne dispose pas assez de liquidité pour faire face aux¹⁷ ses demandes de retraitement des fonds. Le risque d'liquidité représente pour un établissement de crédit l'impossibilité de pouvoir faire face à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances, par la mobilisation de ses actifs .Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources.

Une banque incapable de faire face à une demande massive et imprévu de traits de fonds de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est dite il liquidité.

Donc la matérialisation du risque de liquidité peut s'opérer à l'occasion du retrait massif des dépôts de la clientèle , d'une crise de confiance du marché à l'égard de l'établissement concerné, et d'une crise de liquidité générale du marché .Les deux premières cause sont associe d'une crise de confiance des prêteurs et la troisième étant largement exogène a l'établissement . Il est impossible de mesurer avec précision l'exposition à ce risque car les bilans bancaires ne décomposent pas les actifs et passifs par échéance.

CONCLUSION

La monnaie est un instrument conçu pour se libérer des contraintes spatio-temporelles .Les systèmes de paiements sont un bon indicateur d'une économie, en particulier, dans un contexte d'économie de marché. L'évolution technologique a radicalement bouleversé les relations économiques nationales et internationales. Ils influencent la rapidité des transactions entre les agents économique, mais en contres parties, la mise en réseau des différents systèmes de paiements de compensations et de règlement est à l'origine de nouveaux risques aux conséquences imprévisibles. La monnaie n'est plus un instrument d'échange, mais une simple donné dans un système d'information et la banque n'est plus une banque, mais une simple société de service chargée d'assurer le traitement des données collectées à l'occasion des transactions.

¹⁷ JEAN CLAUDE AUGROS et MICHEL QUERUEL, Risque de taux d'intérêt et Gestion Bancaire, paris, 2000.

Chapitre III :

**Le comportement des agents économique à l'égard de
l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences
algérienne et ougandaise**

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Introduction

Pour une meilleure compréhension de l'effet de ces deux produits bancaire (la CIB et les chèques), on a choisis de faire une étude de l'expérience de ces deux produits en Algérie et Ouganda. Nous avons recouru à une enquête par terrain. La démarche consiste :

- En la remise d'un questionnaire aux différents agents économiques.

D'un coté, le questionnaire a pour objectif l'illustration des moyens et du degré de la généralisation de l'utilisation de ces produits bancaire par les différents agents économique.

D'un autre coté, ce dernier permettra de dégager les freins et les obstacles au développement de la monétique (la CIB) dans ces deux pays. Ce chapitre comprendra, dans sa première section, quelques éléments méthodologiques relatifs à la présentation du questionnaire d'enquête et les conditions de sa réalisation, la deuxième section, consiste une analyse des résultats par l'enquête.

Section 1 : Méthodologie et présentation de l'enquête par questionnaire

1.1. Elaboration du questionnaire

Le questionnaire est un outil méthodologique de communication, il est composé d'une série de questions s'enchaînant de manière structurée, qui nous permet de collecté des informations dans le cadre d'une enquête de façon directe ou par l'intermédiaire d'un enquêteur. Le questionnaire aussi vise la vérification d'hypothèses théoriques et il nous permet d'obtenir des renseignements quantitatifs ou qualitatifs, précis et exploitables, souvent présentés sous une forme de tableaux et graphiques.

Dans notre travail, nous avons opté pour un questionnaire adressé aux agents économiques au niveau de ces deux pays. Ce questionnaire consiste à des questions fermées, des questions semi-ouvertes et a la fin une question ouverte ou on a demandé les agents de répondre dans une manière libre par apports à leurs opinions sur les éléments du blocage d'utilisation des CIB dans ces deux pays.

1.2. Choix de la méthode d'enquête

Le questionnaire établi est distribué aux différents agents économiques qui ont été choisies au hasard dans les deux pays.

Notre échantillon est de 100 personnes (dont 50 sont installées en Algérie et le reste sont installées en Ouganda) aussi qui ont été choisies par catégorie socio – professionnelle dont

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

18 questionnaires destinés aux enseignants et banquiers, 17 aux médecins et avocats, 20 aux entrepreneurs et aux commerçants, 27 aux retraités et sans emploi et les 18 qui ont été destinés aux étudiants.

Nous avons jugé que cette méthode soit la plus adéquate pour bien comprendre le comportement de ces agents vis-à-vis la carte bancaire et de savoir les raisons de leurs choix par rapport aux moyens de paiements.

La démarche d'étude par terrain nous a permis de bénéficier d'un contact direct avec ces agents économiques qui nous a permis de bien comprendre les facteurs de sous-développement de ces deux produits et les effets asymétriques sur l'utilisation des cartes interbancaires et des chèques normalisés dans les deux pays.

1.3. Détail sur la structure et la composition de l'échantillon

Notre échantillon est composé de :

Tableau n°3 : La structure et la composition de l'échantillon

	Kampala	%	Bejaia	%
Banquier	5	10%	4	8%
Enseignant	4	8%	5	10%
Médecin	5	10%	6	12%
Avocat	3	4%	3	6%
Retraité	10	20%	3	6%
Sans emploi	6	12%	8	16%
Commerçant	5	10%	8	16%
Entrepreneur	3	4%	4	8%
Etudiant	9	18%	9	18%
Total	50	100%	50	100%

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

Section 2 : Analyse et interprétation des résultats du questionnaire en Algérie et en Ouganda

2.1. Les sources d'information relative au carte interbancaire et chèque normalisé

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n° 4: Répartition des personnes internautes

Les choix	Scores	En%	Rang
1	74	76,29%	1
2	23	23,71%	2
TOTAL	97	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- 23,71% des agents économiques interrogés n'utilisent pas l'internet ils affirment qu'internet ne les intéresse pas (n'en veulent pas ou estiment ne pas en avoir besoin), Ils ont l'impression que ce n'est pas pour eux. Mais les 76,29% utilisent comme moyen de communication, d'information ou bien de connaissance.

Tableau n°5 : connaissance du mot monétique

Les choix	Scores	EN%	Rang
1	51	52,58%	1
2	46	47,42%	2
TOTAL	97	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- 47,42% des utilisateurs de la carte n'ont jamais entendu parler de la monétique et cela est du au manque d'informations et l'inexistence d'une bonne stratégie de communication et 52,58% ont déjà connaissance sur le mot monétique.

Tableau n°6: Connaissance de la CIB

Les choix	Scores	En%	Rang
1	95	97,93%	1
2	2	2,06%	2
TOTAL	97	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Le résultat de la cinquième question concernant si oui ou non la population interrogée a eu connaissance de l'existence de la carte interbancaire de retrait et de

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

paiement presque toutes les personnes interrogées ont eu connaissance du nouveau produit « carte interbancaire » le taux étant donc de 97,93%.

Tableau n°7: Mode de connaissance de la CIB

Les choix	Scores	En%	Rang
1	50	53,19%	1
2	15	15,96%	2
3	9	9,57%	4
4	6	6,38%	5
5	11	11,70%	3
6	0	0%	
7	4	4,26%	6
8	2	2,13%	7
TOTAL	94	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Médias ordinaires semble être le meilleur moyen d'information et de communication avec un score de 53,19% de ces personnes interrogées ayant été informées par le biais des radios et des télévisions. Les banques utilisent toujours les médias ordinaires comme un moyen de communication pour ces clients.
- Les dépliants avec un taux de 15,96% ce qui implique que ces interrogés ayant pris connaissance de nouveaux produits par l'effort de leur banque. Les banquiers donnent les dépliants pour expliquer les avantages sur les nouveaux produits bancaires à leurs clients.
 - Le regroupement avec un taux 11,70% ce qui implique ces interrogée ayant pris connaissance de nouveaux produits.
 - Les séminaires par contre permettent de communiquer et d'échanger des informations relatives aux nouveautés dans les différents domaines de la vie économique et sociale cela est organisé par les banques.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n°8: Détenteurs du carnet de chèque

Les choix	Scores	En%	Rang
1	54	55,67%	1
2	43	44,33%	2
TOTAL	97	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- 55,67% des personnes interrogées ont un chéquier parce que le chèque il est facile à utiliser et il est sécurisé par rapport aux autres moyens de paiements. par contre les 44,33% représentent les catégories qui n'ont pas un carnet de chèque.

Tableau n°9 : Source de l'obtention du carnet de chèque

Les choix	Scores	En%	Rang
1	20	37,04%	2
2	34	62,96%	1
TOTAL	54	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- A la question de savoir comment la clientèle a obtenu le carnet de chèque, les statistiques recueillies indiquent que 61,29% de porteurs de chéquier ont été conseillés par le personnel de la banque qui lie des liens d'affinité avec sa clientèle.

Tableau n°10: Détenteurs d'une carte interbancaire (CIB)

Les choix	Scores	En%	Rang
1	71	73,20%	1
2	26	26,80%	2
TOTAL	97	100	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- 73,20% des agents économique interrogés sont porteurs de la carte interbancaire (CIB), 26,80% ne possède pas une carte bancaire en raison de sentiment d'insécurité (manque de protection des données personnelles, peur de fraude ou vol), et les frais de tarification de carte qui est très élevés.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

2.2. Appréciation des CIB et des chèques normalisés en Algérie et en Ouganda

Pour mieux arriver à une réponse statistique sur l'appréciation des CIB et des chèques normalisés, on a effectué une recherche basé sur les questions suivantes :

Tableau n°11: Confiance au moyen de paiement

Les choix	Scores	En%	Rang
1	30	30,93%	2
2	17	17,57%	3
3	50	51,55%	1
TOTAL	97	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- 51,55% des interrogés font confiance aux chèques bancaires comme moyen de paiement contre 30,93% pour les pièces et les billets parce que ces deux moyens de paiements sont plus sécurisé et surtout facile à utilisé.
- Les autres personnes ne font pas trop confiance à la carte bancaire et la monnaie électronique a cause des raisons de sécurité, manque d'intérêt, prix élevé des CIB en Ouganda, mais les autres ils ont peur des pannes et des incidents techniques des paiements électroniques.

Tableau n°12: utilisation de la carte CIB

Les choix	Scores	En%	Rang
1	71	100%	1
2	0	0%	2
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Effectivement toutes les personnes qui disposent de la carte interbancaire ils utilisent pour retirer de l'argent, payé des factures et consultation de solde....etc.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n°13: La nature d'utilisation de la carte CIB

Les choix	Scores	En%	Rang
1	44	61,97%	1
2	0	0%	
3	5	7,04%	3
4	17	23,94%	2
5	5	7,04%	3
6	0	0%	
7	0	0%	
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- La majorité de personnes interrogées utilisent la carte interbancaire avec un taux de 61,97% uniquement pour retirer l'argent et 23,94% pour la consultation des soldes.
- Par contre il y'a les personnes qui utilisent leurs cartes pour versement avec un taux de 7,04% et pour paiement en ligne avec un taux de 7,04% par exemple les grands commerçants utilisent les cartes pour payer les impôts sur leur marchandises.

Tableau n°14: Réaction des agents économiques

Les choix	Scores	En%	Rang
1	42	59,16%	1
2	13	18,31%	2
3	10	14,08%	3
4	6	8,45%	4
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- La plupart des personnes lorsque leur carte n'est pas acceptée sont vraiment agacés, les autres sont frustrés est cela avec un taux de 77,47% par contre il y'a les clients qui sont indifférents et ils vont essayer de comprendre ça représenté avec un taux de 22,53%.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n°15: Obligation de retirer en liquide

Les choix	Scores	En%	Rang
1	58	81,69%	1
2	13	18,31%	2
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- La majorité des agents économique était déjà obligé de retirer de l'argent liquide parce qu'ils savent à l'avance que leur carte interbancaire ne sera pas accepté à cause des pannes surtout ou bien lorsqu'il n'y pas de lecteur de carte bancaire.

Tableau n°16 : Renoncé à un achat

Les choix	Scores	En%	Rang
1	10	14,09%	2
2	61	85,92%	1
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- La majorité n'effectue pas le paiement avec la carte interbancaire est cela avec un pourcentage de 85,92% ; malgré que les banques participent à l'effort de développement du produit mais les clients à ces jours manquent la connaissance de culture bancaire.

Tableau n°17 : Le choix d'un commerçant

Les choix	Scores	En%	Rang
1	10	14,09%	2
2	61	85,92%	1
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- La plupart des commerçants n'acceptent pas les opérations de paiement par carte parce que le niveau de développement de l'économie est faible aussi l'économie informel est très virulente.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n°18 : Mode d'utilisation de la carte de paiement

Les choix	Scores	En%	Rang
1	3	4,23%	2
2	0	0%	
3	0	0%	
4	2	2,82%	3
5	3	4,23%	2
6	2	2,82%	3
7	0	0%	
8	0	0%	
9	0	0%	
10	61	85,92%	1
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Même si la majorité de personne n'effectue pas le paiement par carte interbancaire mais il existe un taux de 14,1% qui utilisent la carte de paiement, cela se sont des grands commerçants et des clients très riches.

Tableau n°19 : Retirer de l'argent

Les choix	Scores	En%	Rang
1	65	91,55%	1
2	6	8,45%	2
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Effectivement la majorité de personnes effectuent les opérations de retrait auprès des Distributeurs Automatiques de Billet et cela peut être fréquent ou bien occasionnelle.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n°20 : La manière de retrait au niveau du DAB

Les choix	Scores	En%	Rang
1	9	13,04%	2
2	60	86,96%	1
TOTAL	69	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- A la question de savoir si les porteurs de carte CIB procèdent au retrait de sommes d'argent auprès des DAB, tous les questionnés sont unanimes à ce propos pour affirmer qu'ils retirent de manière occasionnelle l'argent auprès des DAB pour 86,96% à la veille des fêtes religieuses ou tous les clients se précipitent pour procéder aux achats de festivités contre 13,04% de manière fréquente.

Tableau n°21 : raison évoquées pour expliquer le retrait au niveau du DAB

Les choix	Scores	En%	Rang
1	5	55,55%	1
2	4	44,44%	2
TOTAL	9	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- A partir des réponses qu'on a reçus pour la question n°27, on remarque que 55,55% des personnes interrogées retirent leurs argents par nécessité parce qu'ils ont vraiment besoins de cet argent par contre 44,44% des clients retirent à usage de précaution en conséquent les banques rencontreras le risque de liquidité.

Tableau n°22 : appréciation des services DAB

Les choix	Scores	En%	Rang
1			
a	7	9,86%	7
b	6	8,45%	8
c	10	14,09%	4
d	0	0%	
e	0	0%	

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

2			
a	14	19,72%	2
b	13	18,31%	3
c	8	11,27%	6
d	4	5,63%	9
e	3	4,23%	3
3			
a	7	9,86%	7
b	13	18,31%	3
c	8	11,27%	6
d	6	8,45%	8
e	1	1,40%	11
4			
a	9	12,77%	5
b	4	5,63%	9
c	20	28,17%	1
d	4	5,63%	9
e	2	2,82%	10
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- concernant la rapidité des transactions sur les DAB les agents économiques interrogés disent qu'il est insatisfaisant et peu satisfaisant mais pour les autres ils disent qu'il est satisfaisant.
- concernant la disponibilité des DAB les agents économiques interrogés disent qu'il est insatisfaisant parce que pas toutes les agences bancaires installent des machines de DAB et les autres disent qu'ils sont satisfaisant.
- La majorité des interrogées disent qu'ils sont satisfaisant concernant la disponibilité des billets dans les DAB.
- 28,17% des personnes interrogées disent qu'il y'a la sécurité au niveau des DAB.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n°23 : Comportement de détenteur de CIB en cas d'erreur

Les choix	Scores	En%	Rang
1	0	0%	
2	55	77,47%	1
3	16	22,54%	2
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Lorsque l'erreur est constatée sur le DAB et ne peut être corrigée immédiatement par exemple lorsque il y'a une fraude par une tierce personne, 77,47% de la clientèle continueront à s'adresser aux guichets en utilisant la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB.
- Tandis que 22,54% des clients optent purement et simplement pour le retrait auprès des guichets tout en demeurant porteurs de carte afin d'éviter les réclamations et les pertes de temps inutiles auprès de la Direction de l'agence. Ce sont donc des clients fidèles aux guichets uniquement.

Tableau n°24 : Les avantages de la CIB par rapport au CASH et chèque

Les choix	Scores	En%	Rang
1	77	79,38%	1
2	20	20,62%	2
TOTAL	97	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- 79,38% des interrogées estiment que le paiement électronique est à l'avantage en comparaison à l'usage traditionnel de paiement CASH, chèques bancaires parce que ce mode de paiement leur évite des déplacements désobligeants et non sécurisants (sommés d'argent importantes que le client doit prendre sur lui).

Ce mode de paiement leur permet également un gain de temps appréciables, leur évite toute erreur de comptabilité puisque la comptabilité ou l'écriture comptable s'effectue de manière électronique sans faille ni erreur. Dans son déplacement de lieu vers la banque, le client qui prend sur soi une somme d'argent importante est exposé aux risques d'agression.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

- 20,62% préfèrent le chèque bancaire et le mode de paiement CASH au mode de paiement électronique parce que ils sont bien sécurisé et facile à utiliser.

Tableau n°25 : Préférence d'utilisation du chèque

Les choix	Scores	En%	Rang
1	16	44,44%	1
2	4	11,11%	4
3	10	27,78%	2
4	6	16,67%	3
TOTAL	36	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- La majorité des personnes interrogés préfèrent utiliser le chèque parce qu'ils trouvent qu'il est sécurisé et cela avec un pourcentage de 44,44% et facile à utilisé avec un taux de 27,78% par contre les autres avec un pourcentage de 11,11% voient qu'il y'a pas beaucoup des problèmes de vol ainsi il est facile à vérifie des erreurs avec un taux de 16,67%.

Tableau n°26 : Fréquence d'utilisation du chèque

Les choix	Scores	En%	Rang
1	0	0%	
2	3	8,33%	4
3	8	22,22%	2
4	21	58,33%	1
5	4	11,11%	3
TOTAL	36	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Nous remarquons dans le tableau que 22,22% des personnes interrogés utilisent le chèque bancaire une fois par semaine soit une moyenne presque de quatre fois par mois mais la majorité utilisent une fois par mois et cela avec un taux de 58,33%.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

2.3. Analyse les éléments du blocage de la généralisation de CIB et chèque normalisé

Tableau n°27 : les raison du non avoir une carte

Les choix	Scores	En%	Rang
1	5	8,62%	3
2	5	8,62%	3
3	0	0%	
4	6	10,35%	2
5	6	10,35%	2
6	0	0%	
7	3	5,17%	5
8	5	8,62%	3
9	7	12,07%	1
10	4	6,90%	4
11	2	3,45%	6
12	0	0%	
13	0	0%	
14	0	0%	
15	0	0%	
16	0	0%	
17	2	3,45%	6
TOTAL	58	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Les agents économiques qui ne possèdent pas une carte à cause de raisons de sécurité, et les services et les avantages de la carte qui sont limité et les autres n'ont pas les capacités a manipulé les machines et le service électronique. Les personnes interrogées ont choisis plus d'une réponse.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n°28 : Raison évoquées pour justifier la non acceptation de la carte

Les choix	Scores	En%	Rang
1	13	18,31%	2
2	3	4,23%	7
3	26	36,62%	1
4	8	11,27%	4
5	11	15,49%	3
6	6	8,45%	5
7	4	5,63%	6
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- L'ordre de paiement et de faire les transactions peuvent être rejeté (pas accepté) lorsqu'il s'agit surtout des pannes, le montant de l'achat est en-dessous du minimum accepté ou bien lorsqu'il n'y pas de lecteur de la carte bancaire. Par contre une carte de paiement peut être refusé parce qu'il ya les clients qui ne veulent pas déclarer leur achats parce qu'ils ne veulent pas payer les imports réel.

Tableau n°29 : Les raisons du non usage de la carte CIB

Les choix	Scores	En%	Rang
1	14	19,72%	3
2	9	12,68%	4
3	6	8,45%	5
4	2	2,82%	6
5	16	22,54%	2
6	20	28,17%	1
7	6	8,45%	5
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Les agents économiques qui n'utilisent pas la carte CIB beaucoup plus en raison de sentiment d'insécurité avec un pourcentage de 28,17% mais les autres disent qu'ils

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

n'utilisent pas les cartes en raison de frais de tarification qui est élevé aussi problèmes de connexion.....etc.

Tableau n°30 : Fréquence des erreurs sur le retrait

Les choix	Scores	En%	Rang
1	25	35,21%	2
2	46	64,79%	1
TOTAL	71	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Le DAB est technologiquement infaillible grâce à la carte à puce qui utilise, toutefois les erreurs qui peuvent être générées lors de retraits sont dues aux risques opérationnels et falsifications par des tiers qui engendrent un débit important en compte du porteur de cartes le plus souvent.

Ce phénomène est rare certes puisque 64,79% des clients l'affirment.

Tableau n°31 : L'adoption du mode de paiement CASH

Les choix	Scores	En%	Rang
1	30	30,93%	2
2	5	5,15%	5
3	7	7,22%	4
4	23	23,71%	3
5	32	32,99%	1
TOTAL	97	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- 23,71% représentent les avis des interrogés relatifs à la non-participation des banques à l'effort de développement de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB.
- 7,22% des clients interrogés estiment que la campagne publicitaire concernant les nouveaux produits n'a pas eu l'effet attendu.

A l'exception des opérations ponctuels d'affichage, de brochures et dépliant dont le contenu visuel et écrit est difficilement déchiffrable, la publicité n'est pas attractive; L'affichage se situe le plus souvent à l'intérieur de la banque. La publicité d'entretien doit

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

être placardée dans des espaces à grande influence au niveau des stations de bus, métro, grandes surfaces poste...etc.

- 5,15% estiment que la réticence au changement est un phénomène normal, social tout au moins dans les débuts du lancement du produit technologique sur le marché. Ce taux représente donc les personnes qui ont peur de ne pas se retrouver dans le nouveau schéma de développement technologique, qui ont peur aussi de perdre leurs repères, leur valeur et leur rang social.
- La majorité des personnes questionnés répondent que les banques n'inspirent pas confiance aussi l'absence de culture bancaire est un frein à toute nouveauté technologique et par ricochet participe au développement du mode de paiement CASH.

Tableau n°32: Les freins au développement de la monétique

Les choix	Scores	En%	Rang
1	15	15,46%	3
2	23	23,71%	2
3	36	37,11%	1
4	15	15,46%	3
5	8	8,25%	4
TOTAL	97	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- Les freins au développement de la monétique dans les opérations de produit et services auprès des commerçants bénéficiant de Terminal de Paiement Electronique (TPE) sont selon les interrogés synonymes de faible niveau de développement de l'économie avec un pourcentage de 37,11%.
- l'absence de culture bancaire avec un pourcentage de 23,71% et le manque de dynamique de la part des banques avec un taux de 15,46% et le reste à cause de l'économie informel qui est très virulente et la publicité non attractive et non soutenus.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Tableau n°33 : Les raisons du non usage du chèque

Les choix	Scores	En%	Rang
1	10	21,28%	3
2	3	6,38%	4
3	19	40,43%	1
4	15	31,91%	2
TOTAL	47	100%	

Source : notre enquête, du 15 04 2016 au 15 05 2016

- 40,43% des personnes interrogées trouvent que l'utilisation du chèque prend beaucoup du temps par rapport aux cartes bancaires, les 31,91% trouvent que le chèque est compliqué lors de son utilisation.
- Par contre 21,28% pensent que le chèque manque assez d'information mais le reste disent qu'il est sécurisé et il y'a des problèmes de vol et sa avec un taux de 6,38%.

Synthèse de recherche

Toutes les personnes qui disposent de la carte interbancaire ils utilisent pour retirer de l'argent, payé des factures et consultation de solde à ce propos pour affirmer qu'ils retirent de manière occasionnelle l'argent auprès des DAB par exemple à la veille des fêtes religieuses ou tous les clients se précipitent pour procéder aux achats de festivités. Mais il y'a d'autres catégories de personnes qui utilisent leurs cartes pour versement et pour paiement en ligne par contre il existe des personnes qui n'effectue pas le paiement avec la carte interbancaire malgré que les banques participent à l'effort de développement du produit mais les clients à ces jours manquent la connaissance de culture bancaire.

La majorité des agents économique était déjà obligé de retirer de l'argent liquide parce qu'ils savent à l'avance que leur carte interbancaire ne sera pas accepté à cause des pannes surtout ou bien lorsqu'il n'y pas de lecteur de carte bancaire.

Nous remarquerons aussi que les clients préfèrent le retrait avec chèque devant le guichetier et le paiement en liquide à tous les autres moyens et cela est dû à :

- L'absence de culture bancaire et la réticence au changement : La majorité des clients bancaires préfèrent utiliser la monnaie liquide parce qu'ils n'arrivent pas à manipuler les machines et les services électroniques et les autres pensent que le paiement par carte ne les intéressent pas.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

- L'inefficacité et l'insécurité des CIB : Même si la Banque Centrale est responsable de la supervision et parfois de la gestion des systèmes de paiement, son intervention est neutre. Elle ne doit pas fausser le jeu de la concurrence, ainsi a l'utilisation des CIB certains erreurs peuvent être générées lors de retraits des billets, elles manquent la protection des données personnels, associent avec les agressions et le vol donc l'utilisation est compliqué parce que la sécurité est un élément essentiel et nécessaire.¹
- Problème de connexion : Le problème de réseau de transmission des données informatique, n'y pas la lecture des CIB a l'occasion ou il y'a les pannes électroniques par tous donc les clients bancaire n'inspirent pas confiance aux banques.
- Les commissions des CIB et les coûts des opérations sont très élevés : Chaque opération avec la carte coûte 29DA et 400DA à la remise d'une carte pour la BEA. En Ouganda chaque opération avec la carte coûte 1500 shillings équivalents à 80DA. Les opérations avec les cartes internationaux coûte très chères par exemple la carte visa et master card, les coûts de transferts peuvent se révéler, il arrive que les frais de transfert cross-borders en Euro soient plus élevés que la somme transférée.²
- Le faible niveau de développement de l'économie qui est informel et très virulente : On trouve que dans certains wilaya (districts) certaines agences bancaires n'ont pas encor installé les DAB (ATM machines) et dans les autres les commerçants n'acceptent pas les CIB de paiement à l'heure actuelle.
- L'insuffisance des actions de sensibilisation et manque de dynamique de la part des banques : La publicité sur les CIB n'est pas attractive et la campagne publicitaire est très timide et non soutenue ainsi les banques ne participent pas à l'effort au développement du produit.
- Les commerçants n'acceptent pas la CIB de paiement parce qu'ils veulent éliminer les tarifs et les impôts réels et les clients ne veulent pas déclarer tout leurs achats actuels.
- Les coûts de traitement des exécutions du paiement et de recouvrement des créances sont aussi très élevés. Si les commerçants acceptent le paiement par CIB

¹ RAMBURE DOMINIQUE « les systèmes de paiement » ECONOMICA, paris 2005.

² RAMBURE DOMINIQUE « les systèmes de paiement » ECONOMICA, paris 2005.

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

c.-à-d qu'ils doivent payer les frais de commissions, et cela dépend au taux de change qui varie du jour au lendemain. Ainsi les entreprises utilisent de préférence les virements et les prélèvements automatiques qui leur permettent d'informatiser toute la chaîne de paiement, et gérer le stock.

La carte est un produit du commerce et de concurrence, si les banques cherchent à améliorer son utilisation, elles doivent d'abord chercher avant tout la baisse des coûts des transactions et d'exploitation par une politique de tarification incitative et orientent les usagers vers les moyens de paiement qui prêtent à un traitement informatisé et pour améliorer le moyen de paiement il faut d'abord améliorer le réseau de la transmission des données informatiques et instaurer une culture bancaire pour les utilisateurs des nouveaux moyens de paiement.

Les banques sont au courant des besoins de la clientèle pour les nouveaux services et de la planifier pour les rendre disponibles. Pour augmenter l'utilisation de ces deux produits, les efforts faits par les deux économies sont les suivants :

- Création des Zones Monétaires Optimales (Customs Unions) par exemple : The East African Community créée en 1999, création des Groupements Interbancaires Monétaires de l'Afrique Centrale, La création des zones a aidé à améliorer le système de paiement bancaire régional et international en Afrique ainsi éliminer les tarifs de transaction entre les pays, utiliser les tarifs communs pour encourager et faciliter le commerce international et les services bancaires aux commerçants.³
- Les banques ont introduit les nouveaux types de ces produits par exemple les cartes de débit (la carte débit et la carte visa électrique) utilisées 24h, l'accessibilité et le retrait de l'agent n'est pas limité.⁴
- L'information est centralisée et les mises à jour sont disponibles simultanément à tous les lieux, un service au guichet unique devient possible, conduisant à une réduction effective du temps d'attente.⁵
- Le développement de la monétique en Afrique francophone est conditionné par la mise à disposition des TPE chez tous les marchands et commerçants et ce que ceux-ci préfèrent la carte comme moyen de paiement. Et pour cela une stratégie commerciale qui englobe des produits bancaires adaptés doit être construite par les

³<http://www.allafrica.com> consulté le 30-05-2016

⁴<http://www.sc.com/ug>

⁵<http://www.paymentsolutions4africa.com>

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

banques. Car en fin de compte, c'est les banques qui recevront les flux transactionnelles qui augmenteront leurs ressources.⁶

Pour les clients, les banques ont déjà développé et mis en œuvre un certain nombre de solutions parmi lesquelles :

- La banque à distance sur le site du client connecté à la branche respective via un modem, ce qui permet au client de faire des enquêtes au sujet de ses comptes, en ligne, sans avoir à se déplacer de son bureau.
- Any time banking –par tout bancaire : installation de guichets automatiques qui offrent non-stop retrait d'espèces, les envois des fonds et installations d'enquête. Mise en réseau de succursales informatique inter-urbains et intra-ville, permettra aux clients de ces branches, lorsqu'ils sont inter connectés, d'effectuer des transactions à partir de l'une de ces branches.
- L'introduction de télébanking (télé bancaire) et electrical Banking : Cela permet à la banque de fournir aux clients, des entreprises de garde valeur avec une interface (GUI) du logiciel utilisateur graphique sur le pc pour en savoir davantage sur les opérations et le télébanking donnent aux clients les services à 24HR à travers les enquêtes concernant les soldes et les opérations dans le compte faites par le télépaiement.
- Utilisation une mise à jour automatique des signatures.
- Gérer la sécurité des postes nomades et assurer la sécurité sur les DAB.
- Gérer la sécurité des cartes interbancaires : qui passe d'abord par l'adoption de dispositifs permettant de parer aux risques de contrefaçon ou de falsification du support. Ces dispositifs ont dû se renforcer au fur et à mesure des progrès de « l'ingéniosité » déployée par les fraudeurs pour rendre inefficaces les mesures de sécurité mises en place par les émetteurs.

C'est ainsi qu'au fil du temps, la simple signature du titulaire sur la carte a été complétée par l'introduction d'inscriptions lisibles seulement sous lampe de Hood (tout comme pour les billets de banque), puis d'un hologramme (technique dont la production est assez bien contrôlée) et dans certains pays, de la photographie du titulaire de la carte.

De même, les pistes magnétiques ont fait l'objet d'améliorations destinées à empêcher la recopie de leur contenu sur des supports contrefaits, falsifiés ou vierges.

⁶ <http://www.financialafrik.com>

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

Par ailleurs, l'inclusion d'un microprocesseur (embarqué sur une puce électronique) dans les cartes bancaires permet de gérer de façon quasi-inviolable, les éléments de personnalisation, d'authentification et d'identification du porteur tout en offrant les possibilités d'y embarquer diverses applications telles que les porte-monnaie électroniques, des procédés de gestion telles que les pistes d'audit, de nouvelles techniques de fidélisation du client...etc.

- La sécurisation du déroulement des transactions : qui passe quant à elle par deux types de procédures :
 - Le contrôle du code confidentiel, sans lequel, une transaction ne peut être réalisée (mis à part les paiements effectués à l'étranger). Cette procédure est liée directement à la présence de la puce électronique dont le microprocesseur effectue les contrôles nécessaires pour donner le « feu vert » au terminal afin de conclure une transaction de paiement.
 - La connexion du terminal de paiement avec le serveur de la banque émettrice, afin d'en requérir l'autorisation de paiement. Elle permet de contrôler que la carte n'a pas été mise en opposition par le client suite à un incident de perte ou de vol, ou bien par la banque elle-même en cas de non respect du contrat porteur par le client ou en cas d'utilisation abusive.
- Améliorer le réseau de la transmission des données informatiques et instaurer une culture bancaire pour les utilisateurs des nouveaux moyens de paiement.
- Les banques africaines utilisent les médias ordinaires, les dépliants et les séminaires pour communiquer, sensibiliser et transféré les informations aux clients.
- Les politiques du développement financier doivent être élaboré autour de la question du renforcement de la confiance entre les clients et les banques, pour cela, c'est plutôt le renforcement de la nature de la relation banques-clients qu'il faut développer et améliorer la qualité du service surtout la sécurité. **Ce qui confirme la justesse de notre première hypothèse.**

La généralisation de la monétique surtout dans les pays en voie de développement est une tâche assez difficile en raison notamment de la culture imprégnées chez les clients du fait du :

- manque de confiance qu'accorde le citoyen aux banques : Il n'existe pas la transparence des banques concernant les nouveaux produits et même sur le marché

Chapitre III : Le comportement des agents économiques à l'égard de l'introduction des CIB et des CN : étude des expériences Algériennes et Ougandaises

financier comme c'est seulement les organismes de réglementation qui peuvent exercer un contrôle.

- Insuffisance des actions de sensibilisation.
- Le cas de l'alphabétisme financier dans les pays en développement : l'introduction d'un nouveau produit bancaire dans une population, ou la majorité est analphabète, constitue un frein à l'acceptation de la monétique.⁷
- Informatisation insuffisante des banques : Médiocrité de la qualité des services bancaire quant aux délais d'exécution des opérations et de l'information.
- Manque de fiabilité du réseau national de télécommunication et insuffisance de lignes spécialisées.

La deuxième hypothèse concernant l'asymétrie d'information est ainsi vérifiée.

⁷ <http://www.newvision.com.ug> consulté le 30-05-2016

CONCLUSION GENERALE

Conclusion Générale

Les systèmes de paiement et de règlement, de plusieurs économies africaines sont à la traîne par rapport à ceux des autres régions. Beaucoup de ces systèmes sont encore à base monétaire, et pour plusieurs autres systèmes. L'Algérie et Ouganda prennent plusieurs mesures pour améliorer les systèmes de paiement et de règlement ou qu'ils adoptent les systèmes qui sont efficaces.

La problématique posée alors dans ce travail de recherche, à travers une question fondamentale, consistait à savoir quelle appréciation peut-on faire dans l'introduction des cartes interbancaires et des chèques normalisés dans la sphère bancaire.

Afin de bien cerner cette problématique nous avons posé la question secondaire suivante : Comment peut-on expliquer les éléments de blocage de la généralisation des ces cartes interbancaires et des chèques normalisés.

Pour y répondre, deux hypothèses de travail ont été formulées.

La première énonce que l'effort consenti par ces deux économies face à l'impératif d'une intégration régionale et internationale fait que ces deux instruments (carte interbancaire et chèque normalisé) se généralisent.

La seconde hypothèse ne stipule que l'asymétrie d'information fait que les agents économiques intervenant dans la sphère bancaire ralentissent le processus de généralisation des cartes interbancaires et des chèques normalisés.

La monétique en Algérie et en Ouganda est en phase de démarrage et accuse un retard considérable en égard à celle des pays développés à cause de l'absence de culture bancaire et la réticence au changement, l'inefficacité et l'insécurité des CIB, problème de connexion, le faible niveau de développement de l'économie qui est informel et très virulente, l'insuffisance des actions de sensibilisation et manque de dynamique de la part des banques, Sa mise en place nécessite un fort investissement de l'économie bancaire, la création des Zones Monétaires Optimales (Customs Unions), gérer la sécurité des postes nomades et assurer la sécurité sur les DAB.

Conclusion Générale

Sachant que les banques africaines n'ont pas pu adopter rapidement et d'une manière plus efficace le projet de la monétique, rien ne nous empêche de souligner qu'elles ont réussi à introduire cette innovation dans leurs stratégies ainsi, l'activité monétique au niveau des banques en Afrique reste encore à réaliser.

Le but de notre modeste travail consiste à savoir l'appréciation des CIB et des chèques normalisés dans la sphère bancaire, ainsi on a arrivé à déterminer les éléments de blocage de la généralisation de ces deux instruments on utilisant une méthode inductive (inférence) pour généraliser les résultats.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrages :

- ✓ BRI, CSPR (2003) : « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement »
- ✓ HACHEM CHERIF M.(2000): « Paiement électroniques sécurisés », Presse polytechniques et Universitaires Romandes
- ✓ JEAN CLAUDE AUGROS et Michel QUERUEL, Risque de taux d'intérêt et Gestion Bancaire, paris, 2000.
- ✓ MANN RONALD « The growth and regulation of payment card markets », cambridge 2006.
- ✓ RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement » ECONOMICA, paris 2005.
- ✓ TORNING J. P. et BRIONF. (1998): «Les moyens de paiement», Edition PUF, France.

Revues :

- ✓ BOUNIE D. et SORIANO S. (2003): « La monnaie électronique: Principes, fonctionnement et organisation », revue Les Cahiers du Numérique, volume 4, n° 1, pp. 71-92.
- ✓ Revue de la SATIM (Société d'Automatisation des relations interbancaire et de la monétique), Alger, 2015.

Documents et articles de recherche :

- ✓ B.I.S. Implications for central of the development of electronic money. Bâle: (BRI) Banque des Règlements Internationaux, 1996.
- ✓ BRI, CSPR(2003)
- ✓ BRI, CSPR (2003) : « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement.
- ✓ Documents « Étude économique de l'OCDE : Afrique de Sud »Edition 2015.
- ✓ Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2006.

- ✓ International Monetary Fund, “Uganda: Financial System Stability Assessment, Including Reports on the Observance of Standards and Codes on the Following Topics: Monetary and Financial Policy Transparency, Banking Supervision, Securities Regulation, and Payment Systems,” 2003.
- ✓ Perdrix M. (1994): « La problématique des paiements par carte prépayée », Bulletin de la Banque de France, pp. 93-100, cité par BOUNIE D. et SORIANO S. (2003).
- ✓ Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d’importance systémique (Core principles for systemically important systems), rapport du groupe de travail sur les principes et pratiques applicables aux systèmes de paiement, disponible sur le site Internet de la BRI (www.bis.org).

Mémoires :

- ✓ ARIRA G. (novembre 1999) : « Les mutations de la carte bancaire », revue Banque & stratégie, n°165.
- ✓ HARBI A. (2006) : «Les nouveaux moyens de paiement: de la carte bancaire au porte-monnaie électronique », mémoire de fin d’études en vue de l’obtention du Diplôme Supérieur d’Etudes Bancaire, 5ème promotion, Ecole Supérieur de Banque.

Rapport :

- ✓ Rapport de BRI [BAN 96, Page13].
- ✓ Rapports annuels de la Banque d’Algérie sur les systèmes de paiement 2004, 2005,2006, 2007, 2008, 2009, 2010,2011, 2012.

Press :

- ✓ El watten économie.
- ✓ Tout Sur l’Algérie (TSA).
- ✓ The New vision Uganda.

Sites internet :

- ✓ [http:// WWW.proparco.fr](http://WWW.proparco.fr)
- ✓ <https://fr.Wikipedia.org>
- ✓ <http://www.mf.gov.dz>

- ✓ le site de la SATIM
WWW.satim-dz.com
- ✓ <http://www.dzf.net>
- ✓ <http://www.lafinancementpour tous.com>
- ✓ <http://www.tripadvice.CO.UK>
- ✓ <http://SPSOCDN.com>
- ✓ <https://www.bou.or.ug>
- ✓ <http://dignited.com,companieschangingmobile-moneytransferpayment>
- ✓ <http://blog.mahindra.comviva.com/somaliland-where-mobile-money-is-a-part-of-everyday-life-how-do-they-do-it/>
- ✓ https://www.bou.or.ug/bou/payment_systems/Current_Payment_Systems.html
- ✓ <http://www.allafrica.com>
- ✓ <http://www.sc.com/ug>
- ✓ <http://www.paymentsolutions4africa.com>
- ✓ <http://www.financialafrik.com>
- ✓ <http://www.newvision.com.ug>

Dictionnaires :

- ✓ Larousse Economique 2003.
- ✓ BEITONE A., CARZOLA A., DOLLO C. et DRAI A. M. (2007): «Dictionnaire des sciences économiques», Edition Armand Colin, Paris.
- ✓ The oxford English dictionary

ANNEXES

Annexe I : Questionnaire

1. Vous êtes :

- Homme
- Femme

2. Votre profession :

- Artisan, commerçant.
- Entrepreneur.
- Banquier.
- Enseignant.
- Étudiant.
- Retraité.
- Médecin.
- Avocat.
- Sans emploi.
- Autre, précisez (.....).

3. Etes-vous internaute ?

- Oui
- Non

4. Avez-vous déjà entendu parler du mot monétique ?

- Oui
- Non

5. Avez-vous entendu parler de la carte interbancaire ?

- Oui
- Non

6. Si c'est oui, en quelle circonstance ?

- Médias ordinaires.
- Dépliant.
- Séminaire.
- Réunion de travail.

- Regroupement.
- Brochures.
- Publicité par voie d'affichage.
- Autres, précisez (.....).

7. Est ce que vous avez un carnet de chèque (chéquier) ?

- Oui.
- Non.

8. Si c'est oui, comment avez-vous obtenu votre chéquier ?

- A votre demande.
- A la proposition de votre banque.

9. Quel moyen de paiement vous inspire plus de confiance ?

- Les pièces et les billets.
- La monnaie électronique.
- La carte bancaire.
- Les chèques bancaires.

10. Etes-vous personnellement possesseur d'une carte bancaire ?

- Oui
- Non

11. Si c'est non pourquoi n'avez-vous pas une carte ?

- Prix élevé.
- Utilisation compliqué.
- Manque de notoriété de l'établissement bancaire.
- Services et avantages limité.
- Raisons de sécurité.
- Crainte de dépenses élevées.
- Manque d'intérêt.
- Manque de confiance.
- Peur des pannes et des incidents techniques des paiements électroniques.
- Pas avoir les capacités a manipulé les machines et le service électronique.
- Insuffisance des actions de sensibilisation.
- L'opération ne s'effectuera pas en temps réel.
- L'immaturation de l'internaute Algérien.

- Manque d'égard et de considération.
- Clientélisme et favoritisme.
- Animosité à l'égard du personnel.
- Autres : (.....).

12. Si c'est oui comment avez-vous obtenu votre carte interbancaire (CIB) ?

- A votre demande.
- Proposition de votre banquier.

13. Puisque vous disposez d'une carte bancaire, l'utilisez-vous ?

- Oui
- Non

14. Si c'est oui, à quelle fréquence utilisez-vous votre carte bancaire ?

- Plusieurs fois par jour.
- Plusieurs fois par semaine.
- Une fois par semaine.
- Une fois par mois.
- Quelques fois par an.

15. Si c'est oui, quelle est la nature d'utilisation de votre carte ?

- Retraits sur guichets bancaires.
- Paiement sur TPE (Terminal de Paiement Électronique).
- Paiement en ligne.
- Consultation du solde.
- Versements.
- Virement.
- Autre, précisez (.....).

16. Si c'est oui, quelle serai votre réaction lorsqu'on vous indique que la carte bancaire n'est pas acceptée ?

- Vous êtes agacé, ça vous paraît inadmissible.
- Vous êtes frustré car vous préférez payer en carte bancaire.
- Vous êtes indifférent, ce n'est pas grave.
- Vous comprenez ça.

17. Quelles sont les principales raisons qui vous sont données pour justifier que la carte bancaire n'est pas acceptée ?

- Le montant de l'achat est en-dessous du minimum accepté.
- Accepter le paiement par carte bancaire est trop coûteux.
- Il n'y pas de lecteur de carte bancaire.
- Les autres clients préfèrent payer en liquide ou en chèque.
- Les autres clients n'en ont pas l'utilité.
- Une autre raison.
- On ne vous donne pas de raison : c'est comme cela et pas autrement.

18. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des phrases suivantes ?

« Aujourd'hui, celui qui n'accepte pas la carte bancaire, c'est quelqu'un... »

- Qui ne veut pas payer les frais liés à l'utilisation du lecteur de carte bancaire.
- Qui ne veut pas investir pour s'équiper d'un lecteur de carte bancaire.
- Qui ne s'occupe pas du service à la clientèle.
- Qui est archaïque.
- Qui n'a pas les moyens de s'équiper d'un lecteur de carte bancaire.
- Qui ne veut pas déclarer tous ses revenus.
- Qui a peur de la technologie.

19. Si c'est non, quelles sont les raisons du non usage de la carte interbancaire ?

- Manque et Indisponibilité des Distributeurs Automatiques des Billets (DAB).
- Manque des Terminaux de Paiement Electronique (TPE).
- Manque/pas d'accès aux sites marchands.
- Frais de tarification de carte élevés.
- Sentiment d'insécurité (manque de protection des données personnelles, peur de fraude ou vol).
- Autres, précisez (.....).

20. Quels sont vos critères de choix d'une carte bancaire ?

- Prix bas.
- Facilité de l'établissement bancaire.
- Avantage supplémentaire.
- Respect et considération.

- Adhésion à un club jeune (Animation, événement, fête...).
- Services online.
- Autres, précisez (.....).

21. Avez-vous déjà été obligé de retirer de l'argent liquide en prévision d'un achat parce que vous saviez à l'avance que la carte bancaire ne serait pas acceptée ?

- Oui.
- Non.

22. Avez-vous déjà renoncé à un achat parce qu'on vous a refusé la possibilité de payer avec votre carte bancaire ?

- Oui.
- Non.

23. Avez-vous déjà choisi un commerçant plutôt qu'un autre parce que vous saviez que la carte bancaire serait acceptée ?

- Oui.
- Non.

24. Souhaitez-vous pouvoir utiliser votre carte bancaire pour effectuer un paiement dans chacune des situations suivantes ? pour payer...

- Une réservation dans une chambre d'hôtel ou une location de vacances.
- Un taxi.
- Vos achats dans une foire ou un salon.
- La livraison de nourriture.
- Vos prestataires (plombier, réparation informatique, bâtiment, etc.).
- Vos factures (loyer, assurance, etc.).
- Un don ou une cotisation à une association.
- Des cours à domicile.
- Vos achats dans une brocante.
- Votre femme de ménage.
- Je n'effectue pas de paiement par carte bancaire.

25. En tant que titulaire de la carte bancaire, vous arrive-t-il de retirer de l'argent auprès des DAB ?

- Oui.
- Non.

26. Si c'est oui, le retrait s'effectue-t-il de manière ?

- Fréquente.
- Occasionnelle.

27. Si vous retirez auprès du guichet de banque de manière fréquente en tant que titulaire de la carte bancaire, s'agit-t-il de :

- Retrait par nécessité.
- Retrait à usage de précaution.

28. Sur une échelle de 1 à 15 comment qualifierez-vous les aspects suivants concernant les transactions sur les Distributeurs Automatiques des Billets :

➤ Rapidité des transactions sur les DAB:

- Insatisfaisant.
- Peu satisfaisant.
- Satisfaisant.
- Assez satisfaisant.
- Très satisfaisant.

➤ Disponibilité des DAB:

- Insatisfaisant.
- Peu satisfaisant.
- Satisfaisant.
- Assez satisfaisant.
- Très satisfaisant.

➤ Disponibilité des billets dans les DAB:

- Insatisfaisant.
- Peu satisfaisant.
- Satisfaisant.
- Assez satisfaisant.
- Très satisfaisant.

➤ Sécurité au niveau des DAB (environnement sécurisé autour du DAB) :

- Insatisfaisant.
- Peu satisfaisant.
- Satisfaisant.
- Assez satisfaisant.

- Très satisfaisant.

29. Le Distributeur Automatique de Billet (DAB) n'est pas infaillible, certaines erreurs peuvent être générées lors des retraits de billets de banque selon vous d'une manière :

- Fréquente.
- Rare.

30. Lorsque l'erreur est constatée mais ne peut être corrigé instantanément, quelle serait votre réaction à ce propos ?

- Continuez-vous à retirer du Distributeur Automatique de Billet (DAB).
- Vous préférez adresser au guichet bancaire.
- Opter purement au guichet bancaire.

31. A votre avis, l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) à l'extérieur de l'agence bancaire peut –elle constituer une contrainte majeure lors des opérations de retrait ?

- Oui.
- Non.

32. Si c'est oui, cette contrainte se matérialise-t-elle d'après vous par les problèmes suivants ?

- Vols et agression
- Absence de discrétion.
- Manipulation des DAB.
- File d'attente.
- Autres, précisez (.....).

33. Le CASH est le moyen de paiement le plus répandu en Algérie et en Ouganda à l'heure actuelle. Cette situation découle-t-elle selon vous de :

- L'absence de culture bancaire.
- De la réticence au changement.
- Campagne publicitaire timide et non soutenue.
- Les banques ne participent pas à l'effort de développement du produit.
- Les banques n'inspirent pas confiance.

34. Les freins au développement de la monétique dans les opérations de produit et services auprès des commerçants bénéficient de Terminal de Paiement Electronique (TPE) sont selon vous synonymes de :

- Economie informel très virulente.
- Absence de culture bancaire.
- Faible niveau de développement de l'économie.
- Manque de dynamique de la part des banques.
- Publicité non attractive et non soutenus.

35. Ne trouvez-vous pas que le paiement par carte interbancaire est à l'avantage en comparaison à l'usage traditionnel de paiement CASH, chèques bancaires ?

- Oui.
- Non.

36. Si vous préférez d'utiliser le chèque pour vos opérations bancaires, quelles sont les raisons de justification de votre choix ?

- Il est sécurisé.
- Pas beaucoup des problèmes de vol.
- Il est facile à utilisé.
- Il est facile à vérifier des erreurs.

37. A quelle fréquence utilisez-vous votre chéquier ?

- Plusieurs fois par jour.
- Plusieurs fois par semaine.
- Une fois par semaine.
- Une fois par mois.
- Quelques fois par an.

38. Sinon, pourquoi le chèque n'est pas votre choix premier de moyen de paiement.

- Il manque assez de l'information.
- Problème de vol et pas assez de sécurité.
- Son utilisation prend beaucoup du temps par rapport l'utilisation d'une carte bancaire.
- Il est compliquer à utiliser.

Liste des illustrations

- Carte interbancaire



- Chèque normalisé



- **Chèque IBAN**

Crédit Mutuel
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06279	00020894302	16	EUR

CCM SAVIGNY-MORANGIS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1027	8062	7900	0208	9430	216
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFR2A

Domiciliation

CCM SAVIGNY-MORANGIS
70 AVENUE CHARLES DE GAULLE
91600 SAVIGNY SUR ORGE
Tél : 08-20-09-99-22

Titulaire du compte (Account Owner)

VARETTI
465 RUE FOURNY
78530 BUC

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



- **Distributeur Automatique des Billets (DAB)**



- terminal de paiement électronique



- Porte-monnaie Electronique



Rapport-[uit.com](http://www.uit.com)

TABLE DES MAIERES

Table des matières

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction générale.....1

Chapitre préliminaire : Généralité sur les systèmes de paiement en économie bancaire.....4

Section 1 : Quelques définitions relatives aux systèmes de paiement5

1.1. Instruments de paiement (means of payment).....5

1.2. Ordre de paiement.....5

1.3. Paiement.....6

1.4. Règlement.....6

1.5. Compensation.....6

Section 2 : Notion et caractéristique des cartes interbancaires et des chèques normalisés.....6

2.1. Définition de la monétique.....6

2.2. Le système de paiement par carte interbancaire.....7

2.3. Les caractéristiques d'un système de paiement par carte interbancaire.....8

2.4. Le système de paiement par chèque normalisé.....10

2.5. Les caractéristiques d'un système de paiement par chèque normalisé.....10

Section 3 : Typologie des cartes interbancaires et des chèques normalisés.....11

3.1. Les types des cartes interbancaires.....11

3.1.1. Les avantages de paiement par carte interbancaire.....17

3.1.2. Les inconvénients de paiement par carte interbancaire.....18

3.2. Les types des chèques normalisés.....20

3.2.1. Les avantages du chèque normalisé.....22

3.2.2. Les inconvénients du chèque normalisé.....23

Chapitre I : Mécanisme de fonctionnement des systèmes de paiement.....24

Section 1 : L'évolution du système de paiement.....24

1.1. Les mutations des systèmes de paiement.....24

1.1.1. La croissance du volume des transactions.....24

1.1.2. La révolution des technologies de l'information.....	25
1.1.3. L'intervention des autorités de tutelle.....	25
1.1.4. Les enjeux des nouveaux systèmes de paiement.....	26
1.1.5. Le système de paiement interbancaire.....	27
1.1.6. L'internationalisation des mécanismes de paiement.....	29
1.2. Les critères d'efficiences d'un système de paiement.....	30
1.3. Les modalités de paiement.....	31
Section 2 : Les participants et les opérations dans un système de paiement.....	32
2.1 Les participants dans un système de paiement.....	32
2.1.1. Les banques.....	32
2.1.2. Le centre de compensation.....	33
2.1.3. La banque de règlement.....	33
2.1.4. Le marché monétaire.....	34
2.2. Les opérations dans un système de paiement.....	34
2.2.1. L'émission des ordres du paiement.....	34
2.2.2. La transmission des informations.....	36
2.2.3. Le traitement des informations.....	36
Section 3: Le mode de fonctionnement et les normes applicables au système de paiement	37
3.1. Les normes applicables au système de paiement.....	37
3.2. Le mode de fonctionnement.....	38
3.2.1 Paiement direct au commerçant.....	38
3.2.2 Paiement indirect au commerçant.....	39
Chapitre II : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains.....	42
Section 1 : L'évolution des systèmes de paiement en Afrique.....	42
1.1. Le système de paiement Africain dans les Années coloniaux.....	43
1.2. L'évolution de nouvelle technologie dans le système de paiement Africain.....	45
1.3. Les enjeux des nouveaux systèmes de paiement.....	46
1.3.1. Paiement par Chèque.....	47
1.3.2. Paiement par cartes.....	47
1.3.3. Les opérations de télépaiement (mobile banking).....	48

Section 2 : Evolution des systèmes de paiement en Algérie et en Ouganda	49
2.1. Cas de l'Algérie.....	49
2.2. Cas de l'Ouganda.....	54
Section 3 : Les risques liés aux systèmes de paiement bancaire Africains.....	57
3.1. L'analyse des risques relatifs au système de paiement	
3.1.1 .Le risque opérationnel.....	58
3.1.2. Le risque de liquidité.....	61
Chapitre III : Le comportement des agents économique à l'égard de l'introduction des cartes interbancaires et des chèques normalisés : étude des expériences algérienne et ougandaise.....	62
Section 1: Méthodologie et présentation de l'enquête par questionnaire.....	62
1.1. Elaboration du questionnaire.....	62
1.2. Choix de la méthode d'enquête.....	62
1.3. Détail sur la structure et la composition de l'échantillon.....	63
Section 2 : Analyse et interprétation des résultats du questionnaire en Algérie et en Ouganda.....	63
2.1. Les sources d'information relative au carte interbancaire et chèque normalisé.....	63
2.2. Appréciation des cartes interbancaires et des chèques normalisés dans la sphère bancaire africaine.....	67
2.3. Analyse les éléments du blocage de la généralisation des cartes interbancaires et des chèques normalisés.....	75
Conclusion générale.....	85

Bibliographie

Annexes

